

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 mai 2001
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 30 avril 2001, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

Le Conseil de sécurité, dans une déclaration de son président, en date du 21 décembre 2000, sur la situation en Guinée (S/PRST/2000/41), s'est félicité de ma décision d'envoyer une mission interinstitutions en Afrique de l'Ouest. Le Conseil s'est dit favorable à ce que cette mission ait lieu aussitôt que possible, et a indiqué qu'il attendait avec intérêt son rapport et ses recommandations.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint, pour examen par le Conseil de sécurité, le rapport de la Mission interinstitutions, qui s'est rendue dans 11 pays d'Afrique de l'Ouest du 6 au 27 mars 2001. J'ai également transmis le rapport au Président du Conseil économique et social, comme l'ont proposé les membres du Conseil de sécurité lorsqu'ils ont été informés des conclusions de la mission le 10 avril 2001.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

Pour une approche globale de la recherche de solutions durables aux besoins et problèmes prioritaires devant lesquels se trouve l'Afrique de l'Ouest

Rapport de la Mission interinstitutions en Afrique de l'Ouest

I. Introduction

1. La Mission du Conseil de sécurité en Sierra Leone, qui s'est rendue également en Guinée, au Mali, au Nigéria et au Libéria entre le 7 et le 14 octobre 2000, a conclu dans son rapport (S/2000/992) qu'il fallait donner la plus haute priorité à la coordination d'une stratégie globale, comportant des objectifs clairs, qui permette de s'attaquer aux différents aspects de la crise en Sierra Leone ainsi qu'à ses causes profondes. Elle a noté que ce n'est que lorsque toutes les parties prenantes – le Gouvernement et le peuple sierra-léonais, la région et la communauté internationale – agiront de concert dans le cadre d'une approche arrêtée d'un commun accord et intégrée que le potentiel latent du pays et de la région de sortir de la crise actuelle pourra se réaliser. Elle a noté en outre qu'aucun progrès durable ne serait possible en Sierra Leone sans une action globale permettant de s'attaquer à l'instabilité qui sévit actuellement dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, en particulier dans les pays membres de l'Union du fleuve Mano.

2. Comme suite à ce rapport, le Secrétaire général a constitué une équipe de travail interinstitutions pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest qui, coordonnée par le Département des affaires politiques, est chargée d'élaborer des recommandations sur ce que pourrait être une action coordonnée et cohérente de l'Organisation des Nations Unies pour s'attaquer aux problèmes multiformes auxquels se heurte la sous-région, et de tenir compte à cette fin des initiatives en cours ou de celles qui sont actuellement envisagées.

3. L'équipe de travail est composée de représentants du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix, du Département des affaires de désarmement, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la protection des enfants en période de conflit armé, du Bureau du Coordonnateur des

Nations Unies pour les questions de sécurité, du Groupe des Nations Unies pour le développement, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Programme alimentaire mondial (PAM).

4. Une fois constituée, l'équipe de travail a tenu des réunions hebdomadaires et a suivi l'évolution de la situation dans la sous-région, en particulier le long des frontières entre la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. À cet égard, elle a porté à l'attention du Comité exécutif pour la paix et la sécurité, des événements qui demandaient à être examinés d'urgence par le Secrétaire général et le Conseil de sécurité.

5. En décembre 2000, le Secrétaire général a décidé d'envoyer en Afrique de l'Ouest une mission interinstitutions, dirigée par Ibrahima Fall, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques. Le 21 décembre, dans la déclaration de son président sur la situation en Guinée (S/PRST/2000/41), le Conseil de sécurité s'est félicité que cette mission ait été envisagée, s'est déclaré favorable à ce qu'elle ait lieu aussitôt que possible et a indiqué qu'il attendait avec intérêt son rapport et ses recommandations.

II. Création et activités de la Mission

6. La Mission interinstitutions était composée de représentants du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Haut Commissariat aux droits de l'homme, du Département des affaires de désarmement, du Programme alimentaire mondial, du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement, de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), du PNUD, de l'UNICEF, du Programme alimentaire mondial (PAM) ainsi que du Secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Dans le cadre du partenariat existant entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États

de l'Afrique de l'Ouest, le secrétariat de la CEDEAO a été tenu au courant des activités de l'équipe de travail et a été associé aux préparatifs de la Mission. Aux termes de son mandat, la Mission doit :

- Faire le point des besoins et problèmes devant lesquels se trouve la sous-région de l'Afrique de l'Ouest dans les domaines de la paix et de la sécurité, des affaires humanitaires et du développement économique et social, y compris les corrélations entre ces domaines;
- Procéder à des consultations avec les gouvernements de la sous-région ainsi qu'avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest concernant les moyens de développer la coopération entre eux et l'Organisation des Nations Unies en vue d'une action plus efficace pour répondre à ces besoins et problèmes;
- Formuler des recommandations quant aux éléments d'une stratégie sous-régionale qui pourrait être mise en oeuvre par l'Organisation des Nations Unies, en coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, pour aider à répondre aux besoins et problèmes identifiés;
- Formuler des recommandations sur les moyens de mobiliser l'appui et le concours de la communauté internationale en faveur des éléments de la stratégie sous-régionale envisagée.

7. De nombreuses activités de planification préalable ont été déployées pour préparer le travail de la Mission. Un comité a été créé avec pour tâche d'effectuer des recherches sur toute une série de questions relevant du mandat de la Mission et ayant trait aux pays où celle-ci devait se rendre ainsi qu'à la sous-région, l'objectif étant d'élaborer à l'intention des participants un exposé général de la situation. Un deuxième comité a rédigé des questions destinées expressément aux fonctionnaires des gouvernements, aux équipes de pays des Nations Unies, aux représentants de la société civile et à d'autres interlocuteurs avec lesquels la Mission serait appelée à s'entretenir dans chacun des pays où elle se rendrait, questions qui ont été envoyées aux intéressés pour qu'ils les examinent avant l'arrivée de la Mission.

8. La Mission a défini un certain nombre de critères en fonction desquels elle a décidé quels seraient les pays de la sous-région où elle se rendrait. Les pays re-

tenus étaient ceux qui se heurtaient à des problèmes internes particulièrement difficiles et dans lesquels un conflit sévissait déjà, ou risquait d'éclater. Certains pays ont été choisis parce qu'ils subissaient le contre-coup des problèmes internes d'autres pays de la sous-région. La Mission s'est rendue dans les pays considérés comme particulièrement influents dans la sous-région, parmi lesquels figurent ceux dont les chefs d'État occupent une position de premier plan dans les organisations régionales ou sous-régionales.

9. La Mission s'est rendue au Sénégal (7 et 8 mars), au Nigéria (9-11 mars), au Togo (11 et 12 mars), au Libéria (12 et 13 mars), en Côte d'Ivoire (13-16 mars), au Ghana (16 et 17 mars), en Sierra Leone (17 et 18 mars), en Guinée (19 et 20 mars), en Guinée-Bissau (21 mars), en Gambie (21 et 22 mars) et au Mali (22-27 mars). Des contraintes de temps l'ont empêchée de se rendre dans tous les pays de la sous-région, y compris dans certains de ceux qui répondaient aux critères fixés. La liste des participants est reproduite en annexe au présent rapport.

10. La Mission a eu des entretiens francs et ouverts avec tous ses interlocuteurs, comme le voulait son mandat. Au Ghana, elle a été reçue en audience par le Chef de l'État. Dans les autres pays où elle s'est rendue, elle a tenu des séances de travail approfondies avec les chefs d'État. En Côte d'Ivoire, en Guinée, au Mali, au Sénégal et au Togo, la Mission s'est entretenue aussi avec les premiers ministres, et dans tous les pays où elle s'est rendue, elle s'est entretenue avec un certain nombre de ministres. Elle a eu comme autres interlocuteurs les équipes de pays des Nations Unies, des membres du corps diplomatique, des parlementaires, des représentants des partis politiques, des chefs religieux, ainsi que des représentants de groupes de la société civile et d'organisations non gouvernementales. Elle s'est entretenue avec le Secrétaire exécutif et des fonctionnaires du Secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, des fonctionnaires du Secrétariat de l'Union du fleuve Mano, le Président de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), le Président de la Banque africaine de développement et le Gouverneur de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

11. Au cours des réunions tenues par la Mission, l'idée d'une approche globale et intégrée des besoins et problèmes prioritaires devant lesquels se trouve la sous-région a été examinée en profondeur. Dans ce

contexte, il y a eu des échanges de vues sur toute une gamme de questions, portant entre autres sur la paix et la sécurité, la gouvernance, la réconciliation nationale, la nécessité de promouvoir le dialogue politique, les droits de l'homme, les questions humanitaires, l'intégration sous-régionale et le développement de la coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et d'autres organisations sous-régionales. Ont été débattues également des questions sociales et économiques dont celles de la pandémie du VIH/sida, de la lutte contre la misère et de la dette extérieure, y compris les mesures relatives à l'allègement ou à l'annulation de la dette. Ont été soulevées aussi le problème du trafic d'armes illicites et sa corrélation avec la vente des diamants provenant des zones de conflit, la prolifération des armes et des milices, les mines terrestres et des questions ayant trait aux enfants, y compris le problème des enfants-soldats.

12. Parmi les questions ayant spécifiquement trait à des pays, ont été examinés l'introduction de la Charia dans le nord du Nigéria et les bouleversements économiques survenus dans le delta du Niger, le conflit dans la région de la Casamance au Sénégal, la situation en Côte d'Ivoire et les problèmes auxquels se heurte la Guinée-Bissau. Ont été soulevés également la situation en Sierra Leone et ses incidences sur les autres pays membres de l'Union du fleuve Mano ainsi que la crise concernant la frontière entre la Guinée et le Libéria, y compris les perspectives de dialogue sur la question entre les Présidents Lansana Conté et Charles Taylor.

III. Constatations de la Mission

A. Questions relatives à la paix et à la sécurité

1. Situation d'ensemble

13. Tout au long de la tournée de la Mission, ses interlocuteurs ont souligné la gravité de la situation en Afrique de l'Ouest, sur le plan politique et sur le plan de la sécurité, ainsi que les risques de rapide propagation de l'insécurité et de l'instabilité si des mesures ne sont pas prises d'urgence pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et des tensions à l'oeuvre dans plusieurs des États de la sous-région. La plupart de ces interlocuteurs redoutaient que la situation ne se dégrade encore dans les pays de l'Union du fleuve Mano, en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et dans la région de

la Casamance au Sénégal, avec de graves conséquences pour l'ensemble de la sous-région, si des progrès n'étaient pas rapidement accomplis dans le règlement des problèmes politiques, économiques et sociaux auxquels ces pays étaient confrontés. Il existe une préoccupation profonde et généralisée face à la perspective de voir l'instabilité se répandre rapidement d'un pays de la sous-région à l'autre, par un effet d'entraînement rappelant la théorie des dominos.

14. Les interlocuteurs de la Mission ont souligné l'importance d'inscrire la prévention et la résolution des conflits dans une perspective régionale plutôt que nationale. Les conflits ne peuvent plus être pris isolément, pas plus que les problèmes humanitaires des différents pays de la sous-région ne sauraient être considérés comme intérieurs et spécifiques à ces pays. La Mission s'est fait dire à plusieurs reprises que les problèmes de la sous-région ont été aggravés par le manque de dialogue politique au niveau des dirigeants, l'absence de réconciliation nationale, la persistance du déclin économique, un niveau élevé de pauvreté, le commerce des armes, la multiplication des milices, le trafic des stupéfiants, les maladies, le manque de ressources, et enfin, les actions souvent violentes et brutales lancées par des acteurs tant étatiques que non étatiques, en vue de s'assurer le contrôle de richesses naturelles au-delà de leurs frontières. Dans certains pays, la Mission a constaté l'existence de différences considérables dans l'appréciation de la situation selon qu'elle s'adressait à des gouvernements ou à d'autres types d'interlocuteurs.

15. Les conflits de la sous-région ont donné lieu à des violations systématiques des droits de l'homme, qui ont ruiné des familles, traumatisé leurs victimes et mené des communautés entières au bord de l'effondrement. Les liens ethniques qui, dans des pays comme le Sénégal, la Gambie, la Guinée-Bissau, la Sierra Leone, la Guinée et le Libéria, ignorent les frontières nationales, ont aidé sur certains plans à atténuer les effets humanitaires des conflits de la sous-région. Mais ils ont aussi contribué à la rapide propagation de ces conflits dans les zones frontalières, surtout là où des milices et autres groupes se sont taillé des territoires sur lesquels ils exercent leur contrôle, avec des conséquences tragiques pour les civils.

16. La Mission a constaté chez ses interlocuteurs une large préoccupation face à la montée des tensions entre les pays de l'Union du fleuve Mano (Guinée, Libéria et Sierra Leone) et aux risques d'escalade du conflit entre

la Guinée et le Libéria. Ces interlocuteurs ont souligné l'importance qu'ils attachent aux efforts déployés par les dirigeants de la CEDEAO et par l'ONU en vue de favoriser la réconciliation entre les dirigeants des trois pays concernés, ainsi que la nécessité pour ces trois pays de formuler une approche concertée des conflits de la zone. Des préoccupations ont été exprimées par rapport au soutien que certains acteurs tant étatiques que non étatiques apporteront au Revolutionary United Front (RUF) en Sierra Leone. Plusieurs interlocuteurs étaient d'avis que le RUF recevait un appui à la fois de gouvernements de la sous-région et extérieurs à la sous-région et d'acteurs non étatiques tels que des négociants en « diamants de sang », des mercenaires et des marchands d'armes internationaux. En Côte d'Ivoire, les troubles politiques et sociaux qui ont suivi le renversement du gouvernement du Président Henri Konan Bédié en décembre 1999 et qui ont été exacerbés par des polémiques sur l'identité nationale et par la montée de l'intolérance ont poussé des milliers de travailleurs ouest-africains à quitter ce pays, ce qui a entraîné des conséquences importantes pour la Côte d'Ivoire elle-même et pour la sous-région.

17. La transition démocratique en Guinée-Bissau n'a toujours pas apporté de bénéfices tangibles. La situation dans ce pays est très fragile, vu les carences des institutions gouvernementales sur le plan technique, l'extrême pauvreté de la population, la faiblesse d'un secteur privé n'ayant guère les moyens d'investir sur place, l'étroitesse du marché du travail et, par contraste, l'hypertrophie d'une armée qui dépend de l'État pour sa subsistance. Seuls une volonté politique nationale de surmonter les divisions intérieures et l'appui concerté de la communauté internationale peuvent éviter que cette situation n'aboutisse à un effondrement de l'État, avec d'énormes conséquences pour les pays voisins sur le plan de la sécurité et sur le plan humanitaire. Les interlocuteurs de la Mission ont souligné à maintes reprises les risques que l'instabilité de la Guinée-Bissau fait courir à la Guinée, à la Gambie et à la région de la Casamance, ainsi que l'importance qu'ils attachent à ce que la communauté internationale apporte une aide concertée à la Guinée-Bissau.

18. En ce qui concerne la Casamance, la signature d'un accord de paix par le Gouvernement sénégalais et des représentants du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) en mars 2001, ainsi que le fait que la Gambie se soit à nouveau investie dans le processus de paix, sont des développements bienvenus.

Il faut s'attendre cependant à ce que les divisions au sein du MFDC compliquent la mise en oeuvre de cet accord malgré les efforts déployés par le Gouvernement sénégalais pour les réduire. Les initiatives prévues par le groupe des Amis de la Casamance – qui est basé à Dakar et comprend des organismes des Nations Unies, des bailleurs de fonds et des organisations non gouvernementales – en vue d'injecter des moyens supplémentaires dans le développement économique et social de cette région pourraient imprimer un nouvel élan à la mise en oeuvre de l'accord et à la consolidation de la paix. Des interlocuteurs de la Mission ont exprimé leur préoccupation par rapport aux répercussions des antagonismes ethniques et religieux qui persistent au Nigéria et souligné l'importance de fournir à ce pays l'appui nécessaire pour consolider sa démocratie naissante. En outre, et bien que la question des rébellions armées du nord du Mali et du Niger ait été résolue, des préoccupations subsistent face à la possibilité d'une résurgence des menaces contre la sécurité dans une zone du Sahara allant du nord du Mali et du Niger jusqu'au Tchad, essentiellement parce que des problèmes de réinsertion et de développement restent à résoudre dans cette zone.

19. Les civils fournissent le gros des victimes des conflits actuels en Afrique de l'Ouest. Toutes les parties ont mobilisé des enfants soldats, à la réinsertion desquels il convient d'accorder une attention particulière. Les milices rebelles prennent les travailleurs humanitaires pour cible. Dans le conflit de l'Union du fleuve Mano, tous les pays ont eu recours à des mercenaires et continuent de le faire.

20. L'attention de la Mission a été souvent et vigoureusement appelée sur l'inefficacité de certains programmes de démobilisation et de réinsertion qui devaient faire suite au désarmement d'anciens combattants ainsi que sur les conséquences prévisibles de cette inefficacité. Les nombreux anciens combattants de la guerre civile au Libéria qui n'ont pas bénéficié d'une aide adéquate à la réinsertion après les élections qui ont mis un terme au conflit en juillet 1997 suscitent une inquiétude particulière. La plupart d'entre eux sont toujours au chômage et posent un problème de sécurité tant à l'intérieur du Libéria que dans le reste de la sous-région, du fait que beaucoup d'entre eux, privés de perspectives d'emploi, se sont convertis au banditisme ou vendent leurs services comme mercenaires. La situation est urgente en Guinée-Bissau, où 12 000 anciens combattants sont encore inscrits sur le rôle de

l'armée nationale et attendent l'exécution d'un programme général et effectif de démobilisation et de réinsertion.

21. Les conflits armés et la prolifération des armes ont créé un cercle vicieux et se renforcent mutuellement. On estime que plus de la moitié des 5 millions d'armes illicites qui circuleraient en Afrique de l'Ouest sont utilisées dans le cadre d'insurrections internes, de vols à main armée, du trafic de drogues et de la contrebande de diamants. Les armes légères se trouvent en abondance et à bon marché en Afrique de l'Ouest. Leur emploi a contribué à une escalade de la violence qui fait obstacle à la résolution des conflits, à la consolidation de la paix et à une reprise économique et sociale soutenue dans l'ensemble de la sous-région.

22. Résolus à s'attaquer au fléau des armes légères, les chefs d'État de la CEDEAO ont signé en octobre 1998, pour une période de trois ans renouvelable, une Déclaration de moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest. Afin d'aider la CEDEAO à réaliser les objectifs de ce moratoire, le PNUD a mis en place un Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED) qui est géré dans le cadre du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, installé à Lomé (Togo).

23. De l'avis de la Mission, il conviendrait de déployer des efforts et des moyens plus importants pour étudier la dynamique de la circulation des armes en Afrique de l'Ouest. Le nombre et la sophistication des armes importées illégalement dans la sous-région de source privée et la hausse concomitante de la délinquance violente constatée dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest suscitent une inquiétude généralisée. Le rapport du Groupe d'experts sur le commerce des diamants et des armements en relation avec la Sierra Leone constitue une première initiative très utile. D'autres initiatives du même genre doivent être prises, en vue de mieux apprécier les dimensions du problème dans l'ensemble de la sous-région et de faire en sorte que les personnes impliquées dans le trafic d'armes illicites aient à rendre compte de leurs actes.

24. Au cours des années 1990, la sous-région a été le théâtre d'un mouvement de démocratisation qui a connu un succès variable selon les pays. Des progrès appréciables ont été accomplis dans ce domaine, ce qui constitue un facteur de stabilité politique. Partis et

groupements politiques sont apparus en grand nombre et beaucoup de citoyens ont pris part à des élections. Dans plusieurs pays cependant, le conflit qui oppose le Gouvernement aux partis d'opposition continue de faire obstacle à une paix et à une stabilité durables. De même, le bon fonctionnement des assemblées législatives et des partis se heurte à l'inexpérience des représentants et au manque de moyens et de ressources. La création récente par la CEDEAO d'un Parlement de la Communauté qui compte 120 sièges et d'une Cour de justice de la Communauté a constitué un événement notable sur le plan sous-régional.

25. Dans l'ensemble de la sous-région, la Mission s'est fait dire que les problèmes de gouvernance représentent une source de préoccupation majeure. Certes, de nombreux gouvernements ont élaboré des programmes chargés de s'attaquer à un certain nombre de questions de gouvernance, souvent en coopération avec l'ONU, les bailleurs de fonds bilatéraux et les organisations non gouvernementales. Mais les progrès accomplis restaient minimes dans des domaines comme la lutte contre la corruption, le renforcement des institutions, l'ouverture politique, la participation populaire, la décentralisation, le renforcement de l'administration judiciaire et de l'état de droit et le respect des droits de l'homme. Il faudra une aide et un appui considérables de la part de la communauté internationale pour aider à améliorer la pratique de ces pays en matière de gouvernance.

2. Les initiatives de la CEDEAO

26. En 1999, la CEDEAO a adopté le Protocole relatif au Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, le maintien de la paix et la sécurité qui prévoit la création de plusieurs organes, dont un Conseil de médiation et de sécurité, un Conseil des sages et un département chargé, au sein du Secrétariat, des questions de paix et de sécurité. Le Conseil de médiation et de sécurité s'est réuni plusieurs fois au niveau des ambassadeurs, des ministres et des chefs d'État et de gouvernement, notamment sur les situations en Côte d'Ivoire, en Sierra Leone et à la frontière entre la Guinée et le Libéria. Le Mécanisme prévoit aussi la création d'un centre d'alerte avancée et d'un centre d'opérations au Secrétariat de la CEDEAO à Abuja. Ces centres seront en liaison avec des centres d'observation installés dans les sièges régionaux de la CEDEAO au Bénin, au Burkina Faso, en Gambie et au Libéria, qui permettront de suivre les développements

politiques, sociaux et économiques dans l'ensemble de la sous-région. L'installation de ces centres a commencé. Les interlocuteurs de la Mission ont fait observer qu'une aide internationale serait nécessaire en vue d'améliorer la capacité d'alerte avancée du Secrétariat de la CEDEAO et qu'il faudrait de renforcer considérablement la coopération entre l'ONU et le Mécanisme afin de rendre ce dernier pleinement opérationnel.

27. Le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Togo sont liés par un Accord de non-agression et d'assistance mutuelle en matière de défense (ANAD) signé en 1977. Cet accord a joué un rôle positif en favorisant les relations pacifiques entre ses signataires. La décision prise en 1999 par les chefs d'État de la CEDEAO de mettre l'ANAD en harmonie avec la CEDEAO et de l'absorber dans celle-ci est en cours d'exécution.

28. Le déploiement de forces de maintien de la paix de la CEDEAO sur le territoire de certains de ses États membres où des conflits avaient éclaté a constitué une dimension importante et originale des initiatives lancées au cours des 10 dernières années par la CEDEAO en vue de renforcer la paix et la sécurité dans la sous-région. De 1990 à 1997, le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) a conduit une opération de maintien de la paix au Libéria dont on reconnaît généralement qu'elle a joué un rôle crucial dans le processus de paix qui a mis un terme à huit ans de guerre civile. L'ECOMOG a également été déployé en Guinée-Bissau et en Sierra Leone. La CEDEAO demeure activement saisie de la question du déploiement éventuel d'une force d'interposition le long des frontières séparant la Guinée du Libéria et de la Sierra Leone en vue de prévenir les incursions armées dont cette zone est le théâtre.

29. Cependant, le manque de ressources de la CEDEAO et l'insuffisance des moyens dont dispose son secrétariat pour planifier, suivre, diriger et gérer une force sur le terrain compromettent gravement la capacité de la CEDEAO à conduire des opérations de maintien de la paix. La CEDEAO manque également de fonds pour organiser, financer et gérer efficacement les établissements de formation au maintien de la paix qu'elle a créés. Ses pays membres ont donc besoin de toute urgence d'une aide internationale couvrant la fourniture de l'aide technique et de l'équipement opérationnel qui leur permettraient de déployer des contingents dans le cadre de missions de maintien de la paix tant de l'ECOMOG que de l'ONU. Les représentants

de leurs gouvernements respectifs ont également besoin d'être pleinement informés des politiques et procédures de l'ONU relatives aux opérations de maintien de la paix, et notamment au remboursement des contingents et aux formules de contrats de location d'équipement avec et sans service.

30. Il a été souligné à la Mission qu'il existe au sein des États membres de la CEDEAO une volonté politique de contribuer au maintien de la paix tant par le biais de l'ECOMOG qu'au sein d'opérations de l'ONU. De nombreux interlocuteurs ont fait ressortir l'avantage que présente l'emploi de contingents ouest-africains pour des opérations dans une région dont la culture, le terrain, le climat et un certain nombre d'autres éléments leur sont familiers. Or, l'emploi de ces contingents se heurte à des obstacles importants comme le manque d'équipement, de formation et de moyens logistiques et techniques. Ces interlocuteurs estimaient encore que l'ONU pourrait faire beaucoup plus pour aider les pays de la sous-région à surmonter ces obstacles. Plusieurs interlocuteurs ont fait valoir avec force que le fait de fournir des troupes de maintien de la paix représente un lourd fardeau économique pour les pays d'Afrique de l'Ouest, et que ces pays ne devraient pas avoir à puiser dans leurs maigres ressources pour équiper ces troupes.

31. En ce qui concerne la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), plusieurs interlocuteurs ont fait valoir que son mandat devrait être transformé en mandat d'imposition de la paix étant donné le contexte dans lequel elle opère. Par ailleurs, les interlocuteurs ont généralement accepté qu'il était nécessaire que la MINUSIL se déploie en force dans les zones de la Sierra Leone occupées par le RUF, mais ils ont critiqué la lenteur avec laquelle ils avaient l'impression que la MINUSIL se déployait dans le reste du pays.

3. Initiatives de la société civile

32. Il a été une nouvelle fois affirmé à la Mission que les représentants de la société civile, souvent frustrés par un sentiment d'impuissance, se tournent de plus en plus vers l'Organisation des Nations Unies, la communauté internationale et les organisations régionales et sous-régionales en vue d'obtenir une aide et de créer des partenariats leur permettant de renforcer leurs capacités à prendre des mesures de prévention et de règlement des conflits dans leur propre pays ou région. Dans certains cas, ils ont adopté des approches de col-

laboration régionale efficaces, multidimensionnelles et coordonnées qui prennent appui sur les ressources locales, nationales et régionales, notamment sur les chefs traditionnels et les réseaux de la société civile. Un bon exemple de cette approche est celui du réseau pour la paix des femmes de l'Union du fleuve Mano, au sein duquel des femmes originaires de Guinée, du Libéria et de Sierra Leone, oeuvrent à différents niveaux en vue de promouvoir la paix dans la région. Récemment, des représentants de réseaux se sont entretenus avec les chefs d'État guinéen, sierra-léonais et libérien et les ont instamment priés d'oeuvrer de concert au règlement du conflit qui fait rage dans la région de l'Union. Au niveau communautaire, diverses initiatives sont en cours, qui font souvent appel aux liens culturels traditionnels, en vue de favoriser une culture de la paix.

33. La coopération entre les organisations intergouvernementales de la sous-région et les organisations de la société civile dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits reste limitée et pourrait être notablement renforcée. Toutefois, bon nombre de ces organisations ont grand besoin d'une assistance internationale pour accroître une efficacité souvent freinée par le manque de ressources et l'insuffisance des capacités institutionnelles. À cet égard, la Commission économique pour l'Afrique, dans le cadre de l'initiative du bassin du fleuve Mano dont elle est le chef de file, élabore un projet d'appui aux initiatives de la société civile visant à promouvoir la paix et la sécurité à l'intérieur des pays membres de l'Union du fleuve Mano.

B. Questions relatives aux droits de l'homme

34. La Mission a recueilli de nombreuses informations faisant état de violations des droits de l'homme dans la sous-région, allant de violations des droits généraux des peuples à la paix, à la sécurité et au développement à des violations des droits des personnes. Les défenseurs des droits de l'homme et les membres des partis d'opposition de plusieurs pays ont souvent été victimes d'arrestations arbitraires, de procès inéquitables, d'actes de torture et d'exécutions extrajudiciaires, et sont souvent contraints de s'exiler. Si l'existence de partis politiques est autorisée, l'exercice du droit de manifester se heurte souvent à un emploi disproportionné de la force de la part des forces de sécurité. Il faut aussi s'attaquer aux problèmes que posent les activités de mercenaires, en particulier dans les

conflits des pays de l'Union du fleuve Mano. Des entités non étatiques, notamment les milieux d'affaires, doivent être tenues responsables des activités illicites menées dans les zones de conflit, notamment le trafic d'armes et l'exploitation illégale des ressources minérales.

35. On s'est accordé à reconnaître l'importance de la protection des droits de l'homme en tous temps, notamment pendant les périodes de transition politique et dans les situations de conflit. À cet égard, la situation qui règne à la frontière entre la Sierra Leone, la Guinée et le Libéria, où il est notamment impossible d'avoir accès à la population et au grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées dans leur propre pays, est jugée préoccupante.

36. Plusieurs interlocuteurs ont fait valoir qu'il était nécessaire de faire en sorte qu'aucune violation des droits de l'homme ne reste impunie. On a insisté en particulier sur la nécessité d'établir la vérité et de rendre justice en Sierra Leone, dans le cadre du processus de réconciliation nationale, compte tenu des atrocités passées et présentes perpétrées contre des civils, en particulier par le RUF, au cours des 10 années de conflit. À cet égard, on s'est félicité de la décision de créer une commission vérité et réconciliation et de la proposition d'instituer un tribunal spécial. Mais on s'est inquiété des problèmes que posait l'identification des personnes contre lesquelles le tribunal pourrait engager des poursuites et des délais que pourrait entraîner la décision de financer ce dernier par des contributions volontaires.

37. S'agissant de situations propres à certains pays, la Commission internationale d'enquête pour la Côte d'Ivoire, instituée par le Gouvernement ivoirien à la demande du Secrétaire général, en vue d'enquêter sur les violations des droits de l'homme, y compris les exécutions extrajudiciaires massives commises, au cours des élections présidentielles d'octobre 2000, a débuté ses travaux en février 2001. Cependant, de l'avis de bon nombre d'interlocuteurs, l'absence de mesures institutionnelles permettant de s'occuper de la question de la vérité et de la justice au Libéria faisait gravement obstacle à l'instauration de la démocratie et de l'État de droit dans le pays.

38. Dans plusieurs pays, les questions d'ethnicité, de religion et de nationalité sont les causes sous-jacentes de conflits récents; ainsi, au Nigéria, à la suite de la proclamation de la charia dans plusieurs États du nord.

De graves incidents de violence communautaire se sont également produits à Lagos et en d'autres endroits. En Côte d'Ivoire, le concept d'« ivoirité » a été ressenti par de nombreuses personnes, en particulier les musulmans et les habitants du nord du pays, comme une tentative de leur dénier leur droit de citoyen et de participation à la vie publique, soulevant le spectre de tensions ethniques et intérieures. Les violences exercées contre des étrangers ont provoqué le retour de nombreux Africains d'Afrique de l'Ouest dans leur pays d'origine, entraînant des conséquences néfastes pour la sécurité et la stabilité de la sous-région.

39. La situation difficile que connaissent plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest a rendu certains groupes de personnes particulièrement vulnérables à des violations des droits de l'homme, notamment les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les minorités ethniques ou religieuses, les réfugiés, les femmes et les enfants. À ce jour, les droits des victimes de violations des droits de l'homme en période de conflit armé ou de transition politique n'ont pas été suffisamment pris en compte. On continue à recruter des enfants soldats. Dans certaines régions, il n'y a guère de protection contre le trafic d'enfants et les violations sexuelles dont ils sont victimes, et le nombre d'enfants sans abri ne cesse d'augmenter. Bien qu'on prenne de plus en plus conscience du problème, la violence à l'encontre des femmes, en particulier en période de conflit armé, subsiste, bon nombre d'entre elles étant victimes d'esclavage sexuel, de tortures, de violence domestique, ou contraintes à la prostitution. Dans le domaine des droits économiques et sociaux, l'attention a été attirée sur le manque d'accès à l'éducation, à l'emploi et aux soins de santé dans la sous-région. Le problème est particulièrement grave pour les jeunes, qui, sans éducation et sans possibilités d'emploi, peuvent être attirés par des activités illicites pour subsister.

40. Les six principaux traités des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme ainsi que la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ont été ratifiés par la plupart des pays de la sous-région. Mais, dans la pratique, ces normes n'ont pas été appliquées. De nombreux gouvernements ont des difficultés à s'acquitter de l'obligation de faire rapport aux comités internationaux chargés d'examiner les mesures prises pour donner effet aux dispositions des traités relatifs aux droits de l'homme auxquels ils sont parties. En outre, l'éducation dans ce domaine reste faible et ne prend

pas pleinement en compte les valeurs traditionnelles positives.

C. Développement économique et coopération régionale

41. Les économies des pays de l'Afrique de l'Ouest sont généralement très fragiles, et dans certains cas, ne cessent de se dégrader. Telle est la situation malgré les abondantes ressources naturelles dont sont dotés ces pays, et qui pourraient être exploitées au profit de la croissance économique. À l'intérieur de la sous-région, les États membres (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo) de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ont réalisé les meilleures performances de l'ensemble des pays de la CEDEAO, avec un taux de croissance moyen de près de 5 % au cours des 10 dernières années. Les conséquences du déclin économique enregistré par la Côte d'Ivoire au cours de l'année écoulée, dont l'économie représente normalement 40 % de l'ensemble de l'activité économique de l'UEMOA, continuent de se faire sentir dans l'ensemble des pays de la sous-région. Le départ de Côte d'Ivoire de milliers de travailleurs originaires d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et la limitation de la liberté de circulation des biens et des personnes sont au nombre des facteurs qui ont contribué à cette situation.

42. La chute des prix de nombreux produits d'exportation des pays d'Afrique de l'Ouest au cours des dernières années et les obligations qu'ils ont contractées au titre du service de la dette sont également mentionnées comme éléments du déclin économique. La baisse des recettes d'importation a réduit le montant des ressources disponibles pour les projets de développement. Par exemple, en Guinée-Bissau, les interlocuteurs ont mentionné avec inquiétude la chute de près de 40 % du prix des noix de cajou, principal produit d'exportation du pays, sur le marché mondial. Au Togo, des préoccupations analogues ont été exprimées au sujet du prix des phosphates.

43. L'une des principales préoccupations mentionnées par les représentants du Gouvernement et les interlocuteurs non gouvernementaux des pays de la sous-région est le fardeau de la dette extérieure. On a indiqué, par exemple, que le montant total de la dette extérieure du Nigéria (quelque 40 milliards de dollars) représente pratiquement le montant de son produit intérieur brut (PIB). En Guinée-Bissau, la dette extérieure

est supérieure au montant total du PIB. Les membres de la CEDEAO affectent en moyenne entre 20 et 60 % de leurs recettes d'exportation au service de la dette extérieure. Dans ce contexte, les interlocuteurs de la plupart des pays visités ont jugé que le Programme pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés était une bonne initiative. Plusieurs d'entre eux ont estimé que le Programme devait réduire de façon appréciable les obligations du service de la dette, de manière à libérer des ressources pour le développement économique et social. Au Nigéria, au Mali et en Guinée-Bissau, on a souligné en particulier que, sans une aide considérable de la part de la communauté internationale, y compris les économies réalisées dans le cadre de l'application du Programme pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, les progrès vers la démocratisation seraient compromis, et les systèmes démocratiques en place menacés.

44. Au cours des dernières années, le taux de croissance économique de la sous-région a été inférieur au taux d'accroissement de la population, et rien ou presque ne semble indiquer que la situation s'améliorera dans l'avenir proche, si bien que les taux de pauvreté, déjà très élevés, ne feront vraisemblablement qu'augmenter. C'est le cas pour l'ensemble de la sous-région, depuis la Côte d'Ivoire où 18 % de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté jusqu'à la Guinée-Bissau où plus de 80 % de la population vivent dans la pauvreté. La stagnation économique a également gravement pesé sur les autres indicateurs du développement social et économique, tels que l'accès aux services sociaux de base (éducation, services de santé et eau potable). La situation est encore plus mauvaise dans les pays récemment sortis d'une guerre ou dans lesquels les conflits perdurent. Ce sont les pays du monde les plus dénués des capacités nécessaires pour assurer à leurs citoyens l'accès aux services de base. Le Libéria, la Guinée, la Guinée-Bissau et la Sierra Leone, par exemple, figurent parmi les 10 derniers pays de l'index du développement humain du PNUD, mesure composite qui permet de comparer l'espérance de vie et l'accès aux services de santé et d'éducation de base. Plusieurs interlocuteurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Gouvernement, se sont déclarés optimistes concernant l'amélioration de la situation économique dans le proche avenir. Néanmoins, les États et les acteurs de la société civile doivent faire preuve d'une volonté et d'un engagement politiques considérables pour mettre en oeuvre les réformes et les initia-

tives nécessaires pour enrayer la dégradation de la situation.

45. On a généralement insisté auprès de la Mission sur les graves problèmes associés aux taux de chômage élevés des pays de l'Afrique de l'Ouest, en particulier le chômage des jeunes, considéré comme l'un des principaux facteurs de l'instabilité de la région. On a noté que le secteur informel, toujours très florissant, est la principale source d'emploi et détient le plus fort potentiel de création d'emplois.

46. Les causes de la stagnation économique persistante et de l'augmentation concomitante de la pauvreté et du chômage sont nombreuses et interdépendantes. La Mission a relevé trois éléments d'importance particulière, le premier étant la question de la gouvernance et de la dynamique politique nationale. Les perspectives de croissance économique sont généralement meilleures dans les pays dotés de systèmes démocratiques plus ouverts et faisant appel à la participation, en raison essentiellement de l'instauration d'un climat favorable au développement des affaires. Ainsi, malgré les difficultés qu'ils connaissent actuellement dans les domaines économique et social, le Nigéria, le Ghana et le Sénégal peuvent être cités comme exemples de pays engagés sur la voie de la démocratisation avec les bénéfices économiques qui en découlent. À l'inverse, une transition politique lente et peu convaincante, telle que celle que connaissent la Côte d'Ivoire et la Guinée-Bissau, a des conséquences négatives sur la stabilité et la croissance économique. Au Togo et au Libéria, l'absence de dialogue politique entre le Gouvernement et les partis d'opposition, les problèmes de mauvaise gouvernance et de violations des droits de l'homme qui ont amené certains donateurs à suspendre leur assistance économique, ont encore amenuisé les perspectives de croissance économique à court terme.

47. Un deuxième facteur est la faible capacité institutionnelle de la plupart des pays de la sous-région. Ces pays manquent de ressources humaines qualifiées et de moyens politiques leur permettant de réagir de manière appropriée et en temps utile à l'évolution de la situation internationale et nationale. Des donateurs ont fait d'importantes contributions aux activités visant à remédier à certaines de ces questions. Un certain nombre de gouvernements et de membres de la société civile ont insisté sur l'échec des programmes d'ajustement structurel visant à atténuer la pauvreté et à stimuler la croissance économique. Aussi examine-t-on des programmes de remplacement ou des programmes com-

plémentaires, tels que les stratégies de réduction de la pauvreté préconisées par la Banque mondiale et des programmes portant sur l'administration publique et le renforcement des capacités parrainés par d'autres partenaires.

48. Les guerres civiles qui sévissent dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest sont le troisième grand obstacle à la croissance et au développement économiques. Des années de guerre civile en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone ont causé la destruction de l'infrastructure sociale, économique et matérielle, entraîné le départ d'un grand nombre de personnel qualifié, créé des problèmes concernant le contrôle des ressources naturelles, etc., réduisant considérablement les capacités de reprise économique. De nombreux interlocuteurs ont mentionné l'importance des ressources internationales pour contribuer au redressement de ces pays. Sans intervention adéquate, la spirale de l'instabilité, sous l'effet conjugué de la fragilité des institutions politiques et de la faiblesse de la croissance économique, avait toutes les chances de se développer et de se propager à l'ensemble de la sous-région.

49. La détermination dont ont fait preuve les pays de la CEDEAO face aux problèmes évoqués permet un certain optimisme. Individuellement, dans le cadre de mécanismes de pays, et collectivement, dans le cadre de mécanismes sous-régionaux, en particulier sous les auspices de la CEDEAO et de la UEMOA, des efforts sont faits pour remédier à la situation. Au niveau des pays, les Gouvernements ghanéen, gambien, nigérian, sénégalais et malien se sont manifestement engagés à mettre en oeuvre les programmes de stabilisation et de réforme économique nécessaires à la croissance économique. Plusieurs interlocuteurs ont souligné l'importance du renforcement de la démocratie, de la transparence de l'action gouvernementale, du dialogue politique et d'une bonne administration publique pour enrayer le déclin économique.

50. Un certain nombre d'interlocuteurs ont exprimé leurs inquiétudes quant aux exigences en matière de réforme fiscale formulées par les institutions financières internationales à l'égard du Gouvernement de la Guinée-Bissau, lesquelles, combinées à d'autres facteurs, pourraient contribuer à déstabiliser le pays, si elles n'étaient pas assorties d'un effort particulier pour résoudre le problème de l'accroissement de la dette intérieure et d'un programme détaillé de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Des préoccupations analogues ont également été exprimées au sujet des

demandes formulées à l'égard des Gouvernements ivoirien et guinéen. En Côte d'Ivoire, tout en reconnaissant qu'il fallait encourager le dialogue politique et le respect des droits de l'homme, plusieurs interlocuteurs ont jugé que les délais répétés à la reprise de l'assistance économique pourraient entraîner l'effondrement de l'économie, avec de graves conséquences pour la sous-région. Il fallait adopter une approche d'ensemble favorisant le dialogue politique, l'inclusion, la sécurité et la stabilité, et comportant un appui économique.

51. La CEDEAO et l'UEMOA fournissent un ensemble de mécanismes dans le domaine économique et social qui visent à renforcer la coopération et l'intégration sous-régionales et traitent des problèmes de l'adoption d'une monnaie commune, de la liberté de mouvement, des échanges commerciaux, des transports, de l'agriculture, de l'énergie ainsi que de la sécurité et de la défense, et permettent d'envisager la possibilité de faire de la CEDEAO l'organisation prééminente de la sous-région. Plusieurs interlocuteurs ont vu dans la mise en oeuvre des plans d'intégration de la CEDEAO l'un des moyens les plus sûrs de stimuler la croissance économique de la sous-région, améliorant la capacité des pays à devenir compétitifs sur le marché mondial et à profiter de la mondialisation.

52. S'agissant de l'intégration régionale et des mécanismes susceptibles de la faire progresser, on a généralement estimé que l'UEMOA, le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et d'autres entités sous-régionales devraient devenir des centres spécialisés dans le cadre de la CEDEAO. Ils deviendraient des pôles complémentaires d'expertise fournissant des services ponctuels à la communauté. Un tel arrangement accélérerait encore l'intégration des pays de la sous-région ainsi que des institutions existantes au sein du secrétariat de la CEDEAO.

53. La Mission a appris que la CEDEAO avait fait des progrès considérables dans le domaine de l'abolition des visas et de la création de zones sans frontières. L'établissement d'un dispositif de convergence des monnaies, qui devrait permettre l'adoption par le Ghana et le Nigéria d'une monnaie commune à la fin de l'année prochaine, et à l'ensemble de la sous-région de faire de même fin 2004, a considérablement progressé. Des institutions ont été créées pour examiner les aspects de ces questions importantes qui font toujours l'objet de discussions entre la CEDEAO, l'UEMOA et d'autres partenaires. La CEDEAO a éga-

lement lancé des initiatives sectorielles portant sur les routes transnationales, l'établissement d'un réseau d'interconnexions et d'un gazoduc reliant le Nigéria, le Bénin, le Togo et le Ghana, ainsi que sur une politique agricole commune.

54. On a relevé les insuffisances des mécanismes sous-régionaux existants, notamment en ce qui concerne les capacités, les ressources financières et humaines. On a souligné qu'il fallait assurer une coopération adéquate entre les donateurs, aux niveaux bilatéral et multilatéral, intersectoriel et sous-régional, afin de fournir l'appui nécessaire au secrétariat de la CEDEAO et à ses mécanismes d'intégration. Pour l'heure, les contributions des donateurs à la sous-région, y compris celles du système des Nations Unies et de la Banque mondiale, semblaient axées essentiellement sur les pays, dans le cadre de programmes d'appui bilatéraux et multilatéraux, avec très peu d'interventions au niveau régional.

55. Les programmes régionaux de l'Union européenne étaient accueillis favorablement et la collaboration intersectorielle entre donateurs, et en collaboration avec la CEDEAO, vivement encouragée. Les nouvelles initiatives de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et de l'Agency for International Development des États-Unis en vue d'appliquer des stratégies régionales dans la sous-région étaient également accueillies avec intérêt et encouragées. L'appui à la coopération et à l'intégration régionales et au renforcement de la capacité institutionnelle de la CEDEAO était d'une importance cruciale pour permettre à la sous-région de mieux affronter les défis de la mondialisation dans un monde en mutation. L'adoption d'une approche sous-régionale en remplacement de l'approche par pays actuellement adoptée, même lors de l'exécution de programmes sous-régionaux et bilatéraux, semblait recueillir l'assentiment général, vu la nécessité de faire de la CEDEAO le principal moteur de la croissance et de la stabilité en Afrique de l'Ouest.

D. Questions humanitaires

1. Réfugiés, déplacés et mouvements de population

56. Il y a à peine plus de 10 ans, la situation en Afrique de l'Ouest était tout à fait différente. On y comptait une vingtaine de milliers de réfugiés et un nombre négligeable de déplacés. Aujourd'hui, en revanche, il y a

nettement plus d'un demi million de réfugiés et plus de 670 000 déplacés, tous victimes de conflits dans la sous-région. La situation politique et sociale, en particulier dans trois pays de l'Union du fleuve Mano, est caractérisée par l'instabilité. Sur une population totale d'environ 15 millions de personnes dans ces pays, plus de 1,1 million sont soit déplacés soit réfugiés. Malheureusement, tout donne à penser qu'en l'absence d'efforts concertés pour régler les différends de plus en plus profonds dans cette région, il est plus que probable que la situation ne fera que se détériorer. La Guinée, qui accueille généreusement quelque 420 000 réfugiés du Libéria et de la Sierra Leone, dont certains se trouvent sur son territoire depuis plus de 10 ans, est récemment entrée en conflit avec le Libéria, ce qui a entraîné le déplacement de 150 000 de ses propres citoyens.

57. En Guinée, les réfugiés représentent environ 10 % de la population. La Sierra Leone accueille 6 000 réfugiés libériens et 500 000 déplacés, tandis que le Libéria accueille 70 000 réfugiés sierra-léonais et 20 000 déplacés. Au Sénégal, le conflit qui dure depuis 17 ans en Casamance continue de menacer la stabilité, tant au Sénégal qu'en Guinée-Bissau, et a fait plus de 41 000 déplacés. En Casamance comme en Guinée-Bissau, les mines terrestres présentent un danger à long terme pour les civils. Tout en cherchant à répondre aux besoins de ses propres citoyens touchés par le conflit, le Sénégal établit des plans d'intervention pour faire face à l'arrivée éventuelle de réfugiés de Guinée, au cas où le conflit continuerait de s'étendre. En outre, la Guinée-Bissau commence à recevoir des réfugiés sierra-léonais venant de Guinée. La Mission savait que le risque d'une situation d'urgence complexe massive, comparable à celle qui existe dans la région des Grands Lacs, s'était sensiblement accru au cours des six derniers mois, et ses interlocuteurs n'ont cessé de souligner sa gravité.

58. Jusqu'à une date récente, les réfugiés dans la sous-région étaient relativement sûrs de pouvoir compter dans une certaine mesure sur la protection de leurs hôtes, avec lesquels ils ont souvent des affinités ethniques. Mais depuis que les tensions politiques se sont accrues entre certains dirigeants, la sous-région souffre non seulement de la fatigue des donateurs mais également de la fatigue des hôtes, résultant de la montée des tensions au sein des communautés d'accueil qui, au cours des 10 dernières années, ont souvent partagé leurs ressources avec les réfugiés. Les commu-

nautés d'accueil sont également conscientes des risques liés à la présence en leur sein d'éléments armés qui ont infiltré les communautés de réfugiés et les mettent toutes deux en danger.

59. Dans de nombreuses régions, l'insécurité a fortement entravé les opérations humanitaires. Le fait que les organismes humanitaires ne peuvent avoir accès à la zone du « bec de perroquet » de la Guinée, où plus de 180 000 réfugiés sierra-léonais, 10 000 déplacés et 60 000 civils se trouvent bloqués sans espoir de réinstallation, a eu des conséquences dramatiques pour ces derniers. La distribution de vivres et de fournitures essentielles est de plus en plus difficile. De nombreux réfugiés qui avaient été pris comme cibles par des éléments armés ont quitté la zone du « bec de perroquet » pour se rendre en Sierra Leone ou plus au nord, en Guinée. La protection des réfugiés et des déplacés pose un défi majeur aux organismes humanitaires dans un environnement caractérisé par des allégations faisant état de violations des droits de l'homme et de violations du droit international humanitaire par des éléments armés, le lancement d'attaques contre des civils, le pillage généralisé des vivres et des biens, l'emploi d'enfants soldats, la conscription forcée et l'utilisation de civils comme boucliers humains. Il règne un climat d'impunité caractérisé par des violations fréquentes des droits des réfugiés et des déplacés. Les groupes armés se sont également attaqués aux agents des organismes humanitaires, dont certains ont été pris en otage et d'autres tués récemment.

60. Compte tenu de toutes ces menaces, le HCR a récemment demandé la mise en place de « couloirs de sécurité » pour permettre aux réfugiés et aux déplacés de fuir les zones de combat et de se réfugier plus au nord. Un premier pas a été fait sur la voie de l'amélioration de la protection physique des réfugiés quand les autorités guinéennes ont reconnu la nécessité d'assurer un « accès en toute sécurité » aux réfugiés se trouvant dans les zones de Guinée déchirées par la guerre et de leur permettre le « passage en toute sécurité » en vue de les réinstaller dans des zones plus sûres du pays et de leur fournir des vivres et d'autres formes d'assistance de base.

61. Les déplacés eux aussi ont cruellement besoin d'assistance. Ceci est apparu de manière frappante lors de la visite effectuée par la Mission à Pamelap en Guinée, qui était auparavant une ville riche et dynamique à la frontière de la Sierra Leone, où les attaques lancées ces derniers mois par des éléments armés de la Sierra

Leone se sont soldées par des destructions massives et la fuite de la plupart des résidents.

62. La Mission a noté qu'en Côte d'Ivoire, en Guinée et au Ghana, les réfugiés libériens ne recevaient pratiquement plus d'assistance, bien que nombre d'entre eux aient été obligés de rester dans leurs pays hôtes en raison de l'insécurité qui régnait au Libéria et de l'absence d'un climat propice à leur retour. Comme l'assistance que reçoivent ces réfugiés est très limitée, ils entrent en rivalité avec les communautés d'accueil pour obtenir les rares ressources disponibles sur place et ont en conséquence fait peser un fardeau énorme sur les gouvernements d'accueil. Des représentants des Gouvernements du Ghana et de la Côte d'Ivoire ont montré à la Mission comment cette rivalité a aggravé une situation déjà fragile et conduit dans de nombreux cas à des problèmes de sécurité.

63. Ce défaut d'assistance aux réfugiés qui se trouvent depuis longtemps dans les pays d'accueil pose un véritable cas de conscience aux agents des organismes humanitaires et suscite dans les camps un sentiment d'iniquité qui pourrait soulever des problèmes à l'avenir. Le risque de recrutement de jeunes réfugiés par les groupes rebelles, l'accroissement de la criminalité chez les réfugiés et la participation de certains réfugiés au trafic des armes et à d'autres activités illégales de contrebande, problèmes qui pourraient s'avérer très difficiles et coûteux à résoudre à long terme, constituent des sujets de préoccupation à cet égard.

2. Pandémie du VIH/sida

64. La pandémie du VIH/sida fait peser une grave menace sur le développement de l'Afrique subsaharienne. Près de 25 millions de personnes sont infectées par le VIH/sida en Afrique où le sida a déjà fait 14 millions de victimes. Les conséquences de la pandémie du VIH/sida dans les domaines social et économique ont été dévastatrices, en ce sens que les progrès réalisés dans ces domaines au cours des dernières décennies ont été en grande partie compromis, voire réduits à néant. Les mouvements transfrontières résultant des déplacements massifs de population contribuent à la propagation de la maladie et compromettent facilement l'efficacité des mesures de prévention, d'autant plus que plus de 80 % des personnes infectées ne savent pas qu'elles portent la maladie.

65. En Afrique de l'Ouest, les taux de prévalence ont augmenté dans certains des pays les plus grands. La

Côte d'Ivoire figure déjà au nombre des 15 pays les plus affectés au monde et constitue l'épicentre de l'épidémie dans la sous-région, avec un taux de prévalence chez les adultes atteignant près de 11 %. Au Nigéria, plus de 5 % des adultes sont infectés par le VIH et au Ghana, le taux d'infection chez les adultes est de 3,6 %. Les conflits dans des pays comme la Sierra Leone ont des conséquences particulièrement graves du point de vue de la propagation de l'épidémie. En Sierra Leone, le taux de prévalence chez les adultes atteint à l'heure actuelle près de 3 %. Dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, il reste inférieur à ce pourcentage. Au Sénégal, la volonté manifestée par le Gouvernement de lutter contre le sida, notamment par des campagnes de sensibilisation du public qui font intervenir toute une gamme de partenaires nationaux a contribué à ralentir la progression de la maladie.

3. Problèmes posés par la fourniture de services de protection sociale et d'une assistance humanitaire

66. Dans de nombreux pays où le gouvernement éprouve déjà des difficultés à fournir des services de protection sociale, la détérioration constante des conditions de vie dans les zones rurales et l'accroissement de la pauvreté en milieu urbain, qui pose de nouveaux problèmes dans un environnement où les ressources sont limitées, réduisent encore les capacités en la matière. En raison de la crise économique et de la diminution des possibilités d'emploi, le travail indépendant qui, avec les stratégies de secours offertes par la culture traditionnelle constituait jusqu'à la méthode d'ajustement social la plus prometteuse, ne permet plus de répondre aux besoins. Le filet de sécurité constitué par la famille et la solidarité des voisins n'existe plus. En conséquence, les groupes sociaux vulnérables, notamment les ménages dirigés par une femme, les enfants et les personnes âgées, sont contraints de subvenir à leurs propres besoins dans un environnement souvent hostile caractérisé par la criminalité, l'instabilité politique, la violence sociale et la réduction des services de protection sociale.

67. Les conséquences de cette situation ont été dévastatrices et continueront de l'être dans l'avenir prévisible si la volonté et les initiatives politiques ne vont pas de pair avec la fourniture d'une assistance humanitaire et la mise en oeuvre de programmes bien ciblés de développement économique et social pouvant inverser l'escalade de la violence dans les pays en crise de la

sous-région. À cet égard, la Mission a pris note avec préoccupation des problèmes ci-après :

- Insuffisance de la coordination entre les organismes humanitaires, les autorités gouvernementales et les opérations de maintien de la paix;
- Absence de ressources adéquates et de programmes appropriés pouvant être mis en place rapidement pour stabiliser la situation après un conflit en assurant une transition sans heurt entre les secours d'urgence et l'aide au développement;
- Absence de stratégie appropriée de la part des organismes humanitaires des Nations Unies pour développer la capacité institutionnelle des ONG locales, en particulier pour la gestion des situations d'urgence;
- Interaction inadéquate entre les ONG internationales et nationales dans les opérations d'urgence complexes comme celle entreprise en Guinée.

68. Lors des réunions qu'elle a tenues avec des représentants des gouvernements de la société civile de même qu'avec les réfugiés, l'attention de la Mission a été attirée à maintes reprises sur la disparité frappante entre la faiblesse relative de l'assistance offerte pour les situations d'urgence humanitaire en Afrique et la générosité suscitée par ces situations en Europe. Un sentiment de cynisme prévalait quant à la volonté de la communauté internationale d'aider à résoudre les problèmes structurels critiques et de faciliter le passage de la phase des secours d'urgence à celle de l'aide au développement.

IV. Évaluation et recommandations

69. L'un des principaux messages que les chefs d'État et un certain nombre d'autres interlocuteurs gouvernementaux et non gouvernementaux ont communiqué à la Mission interinstitutions en Afrique de l'Ouest a été que le renforcement de l'intégration sous-régionale dans les domaines politique, sécuritaire, économique et social – la CEDEAO constituant le moteur primaire du processus – constituait un facteur essentiel pour répondre aux besoins et aux problèmes prioritaires de la sous-région. Un appel concerté a été adressé aux partenaires internationaux pour qu'ils fournissent une assistance substantielle aux activités et aux initiatives de la CEDEAO à cet égard. En outre, il a été recommandé que cette assistance se voit accorder, grâce à une ap-

proche globale et bien coordonnée, une place de premier plan dans leurs arrangements et programmes stratégiques, institutionnels et directifs. Plusieurs interlocuteurs ont estimé que le système des Nations Unies, en tant qu'acteur impartial et objectif, constituait le moyen le plus approprié de mobiliser efficacement la communauté internationale afin qu'elle collabore avec les pays de la sous-région à promouvoir l'intégration.

70. Les liens qui existent entre les peuples et les communautés des pays de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que la porosité des frontières, ont créé une longue tradition de liberté de déplacement et d'installation des populations au-delà des frontières nationales. Tel est le cas en particulier dans les zones où des peuples de même appartenance ethnique sont artificiellement séparés par des frontières. Cette tendance a été renforcée par les accords de la CEDEAO qui autorisent la libre circulation, sans formalités de visa, des citoyens d'Afrique de l'Ouest dans la sous-région.

71. Au cours des 20 dernières années, en particulier, des facteurs tels que les conflits et l'instabilité politique ont précipité de larges déplacements de populations entre pays et créé également de nombreuses personnes déplacées. Il en est résulté que les installations, l'infrastructure et l'environnement des communautés d'un certain nombre de pays ont subi d'énormes pressions qui ont lourdement pesé sur les ressources de ces pays qui s'efforçaient de répondre à la situation.

72. De tels phénomènes ont créé une nouvelle dynamique, souvent conflictuelle, dans les domaines de la politique, de la sécurité et du développement humain et ont précipité dans plusieurs pays de graves problèmes de sécurité et crises humanitaires. Ces difficultés, s'ajoutant à celles de l'intégration et du développement économique, dépassent les frontières nationales et touchent l'ensemble de la sous-région au point que les programmes nationaux et les approches sectorielles se sont révélés inefficaces pour les atténuer et y apporter des solutions durables. Il est donc devenu urgent que la communauté internationale adopte une approche intégrée au niveau sous-régional pour aider à empêcher l'éclatement de nouveaux conflits, rétablir la paix et la stabilité et promouvoir le développement économique et social. De nombreux interlocuteurs de la Mission ont insisté sur ce point et souligné qu'il était important que les partenaires des Nations Unies et les partenaires internationaux élaborent une approche sous-régionale de

ce genre en vue de répondre aux besoins et aux problèmes prioritaires de l'Afrique de l'Ouest.

A. Action de l'Organisation des Nations Unies

73. Des approches intégrées et multidisciplinaires ont été préconisées dans les programmes des divers organismes des Nations Unies et leur importance a été particulièrement soulignée dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318), dans la Déclaration du Millénaire et dans diverses conférences mondiales organisées par l'ONU.

74. Plusieurs organismes, fonds et programmes opérationnels des Nations Unies ont déjà appelé à des approches intégrées en matière de programmation pour l'exécution des programmes nationaux et sous-régionaux. Cette démarche a été facilitée par la présence décentralisée en Afrique de l'Ouest d'un certain nombre d'organismes, de départements et de programmes des Nations Unies. Par exemple, les bureaux régionaux d'acteurs humanitaires de premier plan, tels que le HCR, le PAM et l'UNICEF, ont pu identifier rapidement les besoins et les difficultés et répondre sans tarder, et de manière concertée, à la crise qui a éclaté en septembre 2000 dans la zone frontière de la Guinée.

75. Autre exemple d'initiative sous-régionale intégrée, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, devant la gravité de la crise humanitaire dans la sous-région, a lancé en 2001 son premier appel conjoint pour l'Afrique de l'Ouest, qui concerne les besoins de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone. L'intervention humanitaire porte sur les secteurs de la nutrition, de la santé, de la protection, de l'eau, de l'assainissement et de l'éducation. L'appel ne vise pas seulement les réfugiés et les personnes déplacées; une position novatrice a été par ailleurs adoptée en ce qui concerne l'aide aux communautés d'accueil et le dispositif d'intervention en cas de crise future. Un élément de souplesse a été également incorporé dans l'appel afin de permettre aux directeurs régionaux de réorienter suivant les besoins les ressources entre pays ou entre activités. Le principe appliqué est que les ressources doivent suivre les besoins des bénéficiaires et y répondre, où qu'ils se trouvent.

76. L'élaboration et la mise en oeuvre par le système des Nations Unies d'une approche sous-régionale globale, pleinement intégrée et fondée sur une large base en vue de faire face aux problèmes et obstacles divers de l'Afrique de l'Ouest, comme l'a proposé la Mission, entraînent un certain nombre de conséquences aussi bien pour l'Organisation des Nations Unies que pour ses partenaires, en particulier en ce qui concerne la détermination des stratégies et des politiques, les arrangements institutionnels et les activités de programme.

B. Élaboration des stratégies et des politiques

77. La Mission estime qu'il faudrait réaménager les différents mécanismes d'élaboration des stratégies et des politiques du système des Nations Unies, en particulier dans le cas des organismes qui opèrent dans la sous-région, afin de renforcer les moyens de mettre au point et d'exécuter des stratégies et politiques nationales et sous-régionales. Les activités touchant les approches, politiques et stratégies en question devraient être menées en partenariat avec la CEDEAO.

Recommandations

- **Il conviendrait de créer un mécanisme de consultations systématiques et régulières entre les organismes des Nations Unies afin de définir des politiques et stratégies nationales et sous-régionales et de les harmoniser. Les problèmes nationaux et sous-régionaux devraient trouver place dans les stratégies de programmation afin de faciliter la mise au point de programmes globaux.**
- **En plus des gouvernements, les organismes, départements et programmes des Nations Unies dans la région, au moment d'élaborer des stratégies cohérentes, devraient consulter plus activement la CEDEAO ainsi que les autres organisations sous-régionales, les partenaires internationaux et nationaux et la société civile.**

C. Arrangements et mécanismes institutionnels

78. La mise en oeuvre efficace d'une stratégie sous-régionale nécessite le renforcement des arrangements de travail entre les organismes des Nations Unies au niveau sous-régional. Il conviendrait à cet égard d'officialiser un système de dispositifs de collaboration et de consultations périodiques.

79. La Mission a jugé évident que l'Organisation des Nations Unies devait renforcer d'urgence ses moyens lui permettant de suivre en continu et d'influencer la situation politique, sécuritaire, économique et sociale des pays de l'Afrique de l'Ouest. Dans ce contexte, l'Organisation devrait instaurer des cadres et des arrangements institutionnels qui lui permettent d'intensifier sa collaboration avec la CEDEAO et les autres acteurs principaux dans la sous-région en ce qui concerne la gestion et le règlement des conflits et autres problèmes majeurs.

Recommandations

i) Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

- **Afin de renforcer la capacité et la collaboration des Nations Unies dans la sous-région et de compléter l'action entreprise, il conviendrait de créer un Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Ce bureau, qui serait dirigé par un représentant spécial du Secrétaire général, accrédité auprès du Secréariat de la CEDEAO, serait principalement chargé :**
- **D'aider le Siège et les bureaux sous-régionaux des organismes des Nations Unies à élaborer des politiques et stratégies intégrées pour les activités en Afrique de l'Ouest.**
- **De suivre les questions concernant les politiques, la sécurité, les droits de l'homme, le secteur humanitaire et le développement dans la sous-région, et de présenter des rapports à ce sujet.**
- **De veiller à ce que les activités des organismes des Nations Unies concernant les politiques, la sécurité, les droits de l'homme, le secteur humanitaire et le développement soient harmonisées avec celles de la CEDEAO et des autres**

organisations sous-régionales et organisations compétentes, l'accent étant mis sur les besoins et problèmes prioritaires de la sous-région, tels qu'identifiés par l'ONU, la CEDEAO et autres organisations compétentes.

- **De suivre et d'appuyer les décisions et activités pertinentes de la CEDEAO et autres organisations sous-régionales.**
- **De prêter appui aux efforts de consolidation de la paix aux niveaux national et sous-régional et de promouvoir l'intégration de la prévention des conflits dans les activités nationales et sous-régionales.**

ii) Cellule de mission intégrée

- **Il conviendrait de transformer l'Équipe spéciale interinstitutions du Secrétaire général pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest au Siège en cellule de mission intégrée pour l'Afrique de l'Ouest. Cette cellule, qui cessera de fonctionner lorsque le Bureau pour l'Afrique de l'Ouest deviendra opérationnel, concentrerait son activité sur les recommandations clefs énoncées dans le présent rapport et dans d'autres documents connexes, collaborerait étroitement avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et appuierait au début les opérations du Bureau du Représentant spécial.**

D. Approche en matière de programmation

80. Dans leur approche sous-régionale plus intégrée et élargie, les organismes des Nations Unies devraient mettre l'accent sur les stratégies de programmation entreprises en partenariat avec les organisations sous-régionales, les gouvernements, les partenaires internationaux, les organisations non gouvernementales et les groupes de la société civile. Des cadres communs devraient être élaborés avec les organismes des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, afin de parvenir à une approche unifiée aux niveaux national et sous-régional. Les protocoles de collaboration et les mémorandums d'accord déjà conclus entre certains organismes constituent un pas dans la bonne direction. Il conviendrait d'harmoniser les différents plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au dévelop-

pement au niveau des pays, les bilans communs de pays et les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté afin qu'ils constituent la base nécessaire pour élaborer une approche sous-régionale. L'harmonisation et la coordination doivent se trouver au centre de la collaboration entre tous les organismes.

81. Les équipes de pays des Nations Unies, les gouvernements et les partenaires de développement devraient s'attacher à collaborer aux niveaux national et sous-régional, en utilisant notamment les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, de manière à faciliter la mise au point de programmes complémentaires et globaux. Les équipes de pays des Nations Unies devraient faire participer tous les partenaires à l'établissement des bilans communs de pays et des plans-cadres au niveau national. Les bureaux sous-régionaux, en collaboration avec les partenaires, devraient établir des stratégies et des cadres communs sous-régionaux, en se fondant de préférence sur des instruments existants tels que les appels globaux, les bilans communs de pays et les plans-cadres pour l'aide au développement.

Recommandations

- **Il faudrait envisager d'élaborer un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au niveau sous-régional, où l'accent serait mis en particulier sur les problèmes à caractère transfrontalier. Ce plan-cadre global devrait compléter les bilans communs de pays et les plans-cadres pour l'aide au développement au niveau national.**
- **S'agissant des problèmes communs et des domaines prioritaires transfrontaliers, il conviendrait de prendre des mesures pour assurer la complémentarité des plans-cadres pour l'aide au développement, des bilans communs de pays et des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté au niveau national, de façon à constituer la base d'un plan-cadre sous-régional pour l'aide au développement.**
- **Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au niveau sous-régional devrait comprendre un plan d'action stratégique pour la consolidation de la paix et le relèvement des pays, qui devrait servir à mobiliser les ressources.**

- **Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest devrait coordonner la mise en place d'un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au niveau sous-régional.**
- **Des mesures devraient être prises pour veiller à ce que les équipes travaillant dans les pays où la situation politique et la sécurité demeurent instables soient robustes et disposent de l'effectif voulu. Le groupe du coordonnateur résident devrait être renforcé afin de jouer un rôle efficace en matière de direction et de coordination.**

E. Questions particulières

82. Les autres mesures recommandées par la Mission portent sur des questions particulières dans les domaines généraux suivants : paix et sécurité; exercice du pouvoir et droits de l'homme; aide humanitaire; développement économique et intégration régionale.

1. Paix et sécurité

a) Conflits dans la région de l'Union du fleuve Mano

83. La situation en Sierra Leone et ses effets sur le Libéria et la Guinée, y compris les zones frontières entre les trois pays, constituent une question essentielle dans le contexte général de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest. La plupart des interlocuteurs ont souligné que le règlement pacifique du conflit dans les pays de l'Union du fleuve Mano constituait un élément d'une importance cruciale dans toute approche visant à répondre aux besoins et aux problèmes prioritaires de la sous-région.

84. Les difficultés et les incertitudes de la situation en Sierra Leone sont apparues clairement lors des entretiens que la Mission a tenus dans le pays. Les six mois de prorogation du mandat du Gouvernement sierra-léonais accordés par le Parlement se termineront en septembre 2001. Entre-temps, la possibilité de tenir des élections en décembre 2001, comme l'a proposé le Président Kabbah, et la légitimité du candidat élu demeurent incertaines alors que le RUF (Revolutionary United Front) occupe toujours une partie importante du territoire du pays et qu'environ la moitié de la population est constituée par des réfugiés ou des personnes déplacées. En outre, les préparatifs des élections devraient être accélérés d'urgence si l'on veut s'en tenir à

la date proposée. La Mission estime que les élections présidentielles et législatives devraient être préparées et organisées de manière à assurer la participation de tous les groupements politiques, y compris le RUF. Toutefois, l'autorité de la nouvelle direction politique et militaire du RUF sur l'ensemble du groupe n'est toujours pas évidente alors que des décisions fondamentales doivent être prises.

85. Le déploiement de la MINUSIL (Mission des Nations Unies en Sierra Leone) reste limité par le manque de troupes. Par ailleurs, la question de savoir s'il doit s'agir d'une opération de maintien de la paix ou d'une opération d'imposition de la paix continue à être débattue dans la sous-région. Entre-temps, il apparaît que le Gouvernement cherche de plus en plus à écarter une démarche à deux niveaux au profit d'une option purement militaire. Il serait difficile d'appliquer une telle solution étant donné le manque d'entraînement et d'expérience au combat de l'armée sierra-léonaise, les fluctuations imprévisibles des effectifs du RUF et les caractéristiques d'une guérilla dans un pays de forêts. Une autre question à résoudre concerne l'avenir de l'Accord de paix de Lomé, c'est-à-dire sa résurrection totale ou partielle. Il n'est pas évident que les éléments politiques de l'Accord, tels que le partage du pouvoir et la transformation du RUF en parti politique, puissent être conciliés avec le fait que le RUF n'en n'a pas respecté les dispositions et que nombre de ses dirigeants sont soupçonnés d'avoir commis des violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire. De plus, la vérité, la justice et la responsabilité individuelle sont des principes indispensables au succès d'un processus de réconciliation nationale. Par ailleurs, il faudra tenir dûment compte de la question d'une éventuelle prorogation de six mois du mandat du Gouvernement ou, à défaut, de la possibilité de former un gouvernement provisoire jusqu'à la tenue des élections.

86. L'incertitude en Sierra Leone trouve un écho dans celle qui marque les relations entre le Libéria et la Guinée et dans le risque de voir le conflit s'étendre aux pays de l'Union du fleuve Mano. L'alliance entre l'armée guinéenne et l'ULIMO-K s'est révélée imprévisible et le bombardement sans objectif précis, par les forces guinéennes, des zones frontalières du nord de la Sierra Leone a des incidences sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays et sur sa population civile. L'incertitude règne aussi quant au sort des nombreux réfugiés sierra-léonais et libériens en raison de la

difficulté d'assurer leur retour dans la sécurité et de trouver des zones sûres pour leur réinstallation en Sierra Leone et au Libéria. Une autre source d'inquiétude a été créée par la recrudescence des combats signalée dans le district de Lofa, à la frontière du Libéria et de la Guinée.

87. Étant donné la nature du conflit le long des frontières des pays de l'Union du fleuve Mano, il y aurait peut-être lieu d'envisager d'élargir le mandat de la MINUSIL afin d'y englober le Libéria et la Guinée. Il faut en effet tenir compte à cet égard de la nécessité urgente d'interposer une force le long des frontières entre les pays de l'Union du fleuve Mano, et des plans de la CEDEAO visant à déployer une telle force, ainsi que de l'envoi d'une force demandé par le Président Taylor pour contrôler les frontières du Libéria et vérifier l'application des sanctions récemment proposées par le Conseil de sécurité. Cette question doit être soigneusement examinée par les départements compétents du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Recommandations

- **L'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement sierra-léonais doivent continuer à appliquer une démarche à deux niveaux pour le règlement du conflit sierra-léonais.**
- **Il conviendrait d'examiner les conséquences éventuelles pour le processus de paix du plan du Gouvernement sierra-léonais visant à tenir des élections présidentielles et législatives en décembre 2001.**
- **Il faudrait envisager élargir le mandat de la MINUSIL afin d'incorporer les trois pays de l'Union du fleuve Mano, de manière à tenir compte de la corrélation entre l'application de l'Accord de paix de Lomé, la mise en oeuvre des sanctions des Nations Unies à l'égard du Libéria et le contrôle des frontières entre les trois pays.**
- **Il conviendrait de continuer à engager vivement les chefs d'État des trois pays de l'Union du fleuve Mano à se réunir sans retard pour trouver les moyens de régler la crise par des moyens pacifiques.**
- **Il faudrait réunir dès que possible une conférence internationale pour mobiliser l'appui des donateurs en faveur de la Guinée afin de lui**

permettre de faire face à la crise humanitaire actuelle qui constitue aussi une menace pour sa souveraineté, son intégrité territoriale et sa stabilité politique.

b) Prévention et règlement des conflits

88. Les bouleversements politiques et les conflits civils dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, de même que le risque de propagation rapide de l'instabilité dans la sous-région, soulignent la nécessité d'élaborer une approche globale et de mettre l'accent, au moyen de diverses activités, sur la lutte contre les nombreuses causes profondes et interdépendantes de ces problèmes. Le fait d'accorder dans ce domaine une attention, un soutien et une aide concertés au niveau international, parallèlement à la volonté politique et à la ferme intention des acteurs nationaux de parvenir à des changements par des voies pacifiques, pourrait être d'une grande importance pour renverser la situation.

89. La Mission estime qu'il pourrait être fait bien davantage pour renforcer les capacités de la sous-région dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits. À cet égard, un rôle important serait joué par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, qu'il est proposé de créer et qui permettrait à l'Organisation des Nations Unies de mieux suivre la situation, d'améliorer l'élaboration des politiques et de resserrer la collaboration avec la CEDEAO. En particulier, des mesures devraient être prises pour évaluer les besoins et identifier les domaines particuliers de collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et le secrétariat de la CEDEAO dans le domaine de l'alerte rapide. De plus, le renforcement du mécanisme de la CEDEAO pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, le maintien de la paix et la sécurité ferait beaucoup pour améliorer la capacité de l'Organisation d'agir plus efficacement et de fournir l'aide nécessaire pour empêcher les conflits de naître ou parvenir à les régler par des moyens pacifiques.

Recommandations*

- **Le système des Nations Unies et la communauté internationale devraient prendre des mesures afin de renforcer le mécanisme de la CEDEAO pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, le maintien de la paix et**

* En complément de celles qui ont été faites à New York, en février 2001, durant la réunion entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales.

la sécurité.

- **La coopération entre les organismes des Nations Unies devrait être renforcée afin d'établir et de mettre en oeuvre le système d'alerte rapide de la CEDEAO, y compris le bureau central d'observation et les bureaux de zone. Un appui devrait être assuré pour permettre au secrétariat de la CEDEAO de fournir aux États membres une assistance électorale sur le plan logistique et technique.**
- **Un appui devrait être assuré pour développer les capacités de la CEDEAO en matière de communication avec le public.**
- **Un soutien plus important devrait être assuré pour les initiatives de la société civile dans le domaine de la prévention des conflits.**
- **Afin d'empêcher que ne se reproduise le conflit en Guinée-Bissau, où la situation politique et la sécurité demeurent précaires, les partenaires internationaux de développement, y compris les institutions de Bretton Woods, devraient assurer d'urgence une aide en matière financière et de renforcement des capacités. Le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU et le PNUD devraient organiser conjointement une table ronde de donateurs pour mobiliser les ressources en faveur de la Guinée-Bissau, à la suite de celle qui a été organisée à Genève en mai 1999.**
- **L'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle plus actif pour ce qui est d'améliorer les relations entre la Côte d'Ivoire et ses voisins.**

c) Réconciliation nationale

90. Le défaut de réconciliation nationale est une cause majeure de l'instabilité politique et de l'insécurité qui règnent dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. Il s'agit donc là d'un des problèmes prioritaires qui doivent être abordés dans le cadre d'une approche sous-régionale des difficultés de la sous-région.

91. Dans les pays qui souffrent d'une instabilité politique, il est souvent nécessaire que s'instaure un dialogue véritable entre les dirigeants du gouvernement et ceux des groupes d'opposition au sujet d'un certain nombre de questions concernant le domaine politique, les droits de l'homme, l'état de droit et les questions

socioéconomiques, afin que des progrès puissent être accomplis vers la démocratisation et l'exercice éclairé du pouvoir. Ce dialogue exigera souvent des compromis, en particulier de la part du gouvernement, de façon à empêcher que la situation ne dégénère en conflit civil.

92. Au Togo, par exemple, pendant un certain nombre d'années, plusieurs facteurs – essentiellement le principe d'un parti unique et le manque de confiance à son égard des divers partis d'opposition – ont abouti à un manque général de volonté d'engager un dialogue utile. Il en est résulté que les divergences n'ont pu être éliminées au sujet d'un certain nombre de questions importantes, telles que l'organisation d'élections présidentielles et législatives et l'adoption d'autres mesures visant à améliorer les pratiques de gouvernement. Cette absence de progrès a conduit à plusieurs crises souvent violentes au cours des dernières années. À cet égard, les efforts de médiation de l'Union européenne, de l'Organisation internationale de la francophonie et d'autres organisations ont permis d'ouvrir la voie à des élections présidentielles qui ont eu lieu en juin 1998 et à des élections législatives qui devraient se tenir en octobre 2001.

93. En Côte d'Ivoire, la politique d'« ivoirité », poursuivie par le Gouvernement du Président Henri Konan Bédié depuis son arrivée au pouvoir au début de 1994, a constitué un facteur essentiel qui a contribué à la division du pays suivant des lignes ethniques, religieuses et géographiques et à l'instabilité politique qui a abouti au renversement du gouvernement par les militaires en décembre 1999. Cette politique, qui a par ailleurs empêché l'ancien Premier Ministre ivoirien, Alassane Ouattara, de disputer les élections présidentielles d'octobre 2000, a également beaucoup contribué à l'instabilité durant la transition entre le pouvoir militaire et le régime civil. Les pressions exercées par l'Union européenne, les partenaires bilatéraux de développement et la communauté internationale ont depuis lors ouvert la voie aux efforts de réconciliation nationale actuellement entrepris par le Gouvernement et les partis d'opposition. À plusieurs reprises, l'Organisation des Nations Unies a vivement engagé les dirigeants ivoiriens à entamer un dialogue national véritable.

94. Dans les pays touchés par un conflit de fraîche date ou qui dure toujours, la nécessité du dialogue et de la réconciliation nationale est particulièrement pressante. Cet impératif est évident en Guinée, en Guinée-

Bissau, au Libéria et en Sierra Leone, où des efforts dans ce sens sont indispensables pour que soient réunies les conditions nécessaires à une paix et à une stabilité durables.

95. Certains pays d'Afrique de l'Ouest ont pris des mesures afin de régler les crises internes par un processus de réconciliation nationale. Les Gouvernements malien et nigérien ont ainsi mis fin de cette manière à des conflits avec les groupes touaregs du nord. Le processus a fait appel à la réinsertion des ex-combattants, à la décentralisation des structures du pouvoir et au renforcement de la participation politique des représentants du groupe de manière à élargir l'autonomie locale. La démocratisation a également bien progressé au Bénin, au Cap-Vert, au Ghana, au Nigéria et au Sénégal, où des efforts louables sont actuellement entrepris pour promouvoir un gouvernement démocratique en tant que fondement de la paix et de la stabilité.

Recommandations

- **Le Bureau des Nations Unies envisagé pour l'Afrique de l'Ouest, en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, la CEDEAO et autres partenaires internationaux, devrait accorder à la réconciliation nationale une place importante dans une approche globale visant à résoudre les problèmes de la sous-région.**
- **L'Organisation des Nations Unies devrait participer plus activement aux activités visant à promouvoir et à appuyer la réconciliation nationale dès qu'apparaissent nettement les signes avant-coureurs d'une crise dans un pays de l'Afrique de l'Ouest.**
- **L'Organisation des Nations Unies devrait appuyer de façon soutenue les efforts des dirigeants nationaux, en particulier en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone afin qu'ils s'acquittent des engagements qu'ils ont pris en matière de réconciliation avec les groupes d'opposition.**

d) Consolidation de la paix

96. Les interlocuteurs de la Mission ont souvent souligné qu'il était nécessaire d'améliorer, de manière cohérente et sous de multiples aspects, les capacités en matière de consolidation de la paix à titre préventif et

après les conflits. Pour être véritablement efficace, la consolidation de la paix doit être fondée sur une démarche cohérente et coordonnée de l'ONU aux niveaux national et sous-régional, en s'appuyant sur les infrastructures et les instruments en place. Les organismes et les services des Nations Unies sur le terrain doivent créer des mécanismes appropriés pour assurer la liaison avec les activités de programmation et d'analyse concernant l'alerte rapide et la prévention qui sont menées au Siège.

97. Le processus de consolidation de la paix doit commencer bien avant l'apaisement d'un conflit. Pour lever les nombreux obstacles au maintien ou au rétablissement de la paix et du développement durable, il est nécessaire de renforcer la collaboration entre les gouvernements et leurs partenaires nationaux et internationaux et d'assouplir les conditions financières imposées par ces partenaires. La capacité des gouvernements et celle des institutions sous-régionales doivent être renforcées afin de permettre aux gouvernements et aux organismes de contribuer plus efficacement à la promotion de la paix et du développement.

Recommandations

- **Les activités de consolidation de la paix à titre préventif et après les conflits devraient figurer au centre des programmes nationaux appropriés et des programmes proposés au niveau sous-régional, en particulier en ce qui concerne les bilans communs de pays, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les appels globaux.**
- **Les institutions financières internationales devraient revoir leurs procédures concernant les conditions liées aux arrangements financiers à l'intention des pays en transition ou des pays touchés par un conflit, compte tenu des divers problèmes auxquels doivent faire face ces pays.**
- **Un accent particulier devrait être placé sur les dimensions politiques de la consolidation de la paix en tant qu'outil de prévention des conflits, y compris dans les pays où il n'existe pas de bureau d'appui pour la consolidation de la paix.**
- **Ces gouvernements, les partenaires nationaux et internationaux et, plus particulièrement, les institutions sous-régionales devraient collaborer étroitement à l'élaboration des program-**

mes de consolidation de la paix au niveau sous-régional. Il conviendrait de renforcer la capacité des gouvernements et des institutions sous-régionales de mettre au point et d'exécuter des activités de consolidation de la paix.

- Dans les pays où la situation est particulièrement instable, les processus d'élaboration des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement devraient être adaptés avec souplesse dans la mesure nécessaire pour répondre aux besoins de la situation. Les représentants de tous les organismes et départements compétents des Nations Unies devraient participer à un plan conjoint des Nations Unies pour l'analyse de la situation et le relèvement des pays.

e) Désarmement, démobilisation et réinsertion

98. L'échec des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion entrepris dans la sous-région a été mentionné à plusieurs reprises, échec dû au caractère inadéquat des programmes de réinsertion. En effet, faute de recevoir une assistance suffisante leur permettant de se réinsérer dans la vie civile, de nombreux ex-combattants démobilisés ont repris les armes, se sont regroupés en de nouvelles milices ou se livrent au banditisme.

99. On estime en général que nombre de ces milices sont soutenues par des acteurs étatiques et non étatiques et sont utilisées pour déstabiliser le gouvernement de certains pays et pour créer des conditions d'insécurité dans certaines zones afin de faciliter l'exploitation illégale des ressources minérales et le trafic d'armes et de drogues.

100. Dans les pays où des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion sont mis en oeuvre, les questions de réinsertion devraient constituer des éléments prioritaires des plans d'analyse et de reprise, des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, et faire partie des programmes nationaux des organismes des Nations Unies. En vue de renforcer l'efficacité de la réinsertion, la revitalisation économique devrait être entreprise simultanément dans le pays sortant d'un conflit, de façon à créer des possibilités d'emploi et de croissance économique.

Recommandations

- En raison du caractère zonal des conflits dans la sous-région, les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion devraient être conçus et appliqués simultanément dans les pays touchés par les conflits et devraient viser toutes les parties concernées. De tels programmes « zonaux » seraient particulièrement appropriés dans les situations d'après conflit dans les pays de l'Union du fleuve Mano et conviendraient à la situation complexe en Guinée-Bissau et en Casamance (Sénégal).
- Un financement suffisant et soutenu devrait être offert pour l'exécution de programmes de formation professionnelle, de création d'emplois, d'orientation, de réhabilitation et de réinstallation destinés à tous les ex-combattants.
- Un soutien devrait aussi être offert aux membres des familles accompagnant les ex-combattants démobilisés, ainsi qu'aux communautés d'accueil.
- Les questions de réinsertion devraient constituer des éléments prioritaires de tout plan d'analyse et de reprise, des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et devraient faire partie des programmes nationaux des organismes des Nations Unies.
- Une attention particulière devrait être portée aux programmes de revitalisation économique dans les pays sortant d'un conflit.

f) Mettre fin à la prolifération des armes dans la sous-région

101. La question de la prolifération des armes légères et de la création de milices dans l'ensemble de la sous-région a été un sujet de vive préoccupation. Les mécanismes destinés actuellement à surveiller et à endiguer les flux illégaux d'armes sont totalement insuffisants. Il faudrait envisager d'urgence de renforcer la capacité qu'a la CEDEAO, agissant en collaboration avec ses États membres, de surveiller et d'endiguer les flux illégaux d'armes et la formation de milices. Il faudrait à cette fin mieux intégrer au sein de la CEDEAO des mécanismes tels que le Programme de coordination et

d'assistance pour la sécurité et le développement et mettre en place des mécanismes complémentaires.

102. De tels mécanismes devraient permettre de s'attaquer aussi bien aux fournisseurs qu'aux destinataires d'armes dans la sous-région. Ceux qui sont impliqués dans le commerce illicite d'armes doivent être particulièrement ciblés. Les États Membres de l'ONU en général et les membres du Conseil de sécurité en particulier devraient, individuellement et collectivement, identifier les fournisseurs d'armes opérant sur leur territoire et les empêcher de vendre illégalement des armes dans les zones de conflit. Les accords internationaux visant à prévenir le trafic d'armes et à interdire l'utilisation de mercenaires devraient être appliqués strictement. Des sanctions ou d'autres mesures devraient être prises à l'encontre de pays contrevenant aux termes de ces accords.

Recommandations

- **Le système des Nations Unies et la communauté internationale devraient formuler et adopter des politiques et activités visant à renforcer la capacité qu'a la CEDEAO de surveiller et d'endiguer les flux illégaux d'armes et la constitution de milices.**
- **Le Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement et d'autres mécanismes destinés à endiguer les flux d'armes devraient être mieux intégrés avec la CEDEAO. Une assistance financière adéquate devrait être offerte à la CEDEAO à cette fin.**
- **Des mesures concertées devraient être prises par les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, ainsi que par des partenaires internationaux et nationaux pour identifier ceux qui se livrent au trafic d'armes en Afrique de l'Ouest et pour mettre fin à leurs activités.**
- **Les États Membres de l'ONU devraient faire respecter les accords internationaux interdisant l'utilisation de mercenaires. Il faudrait envisager d'imposer des sanctions à l'encontre des pays qui violent les dispositions de ces accords.**
- **Il faudrait mettre au point un code de déontologie à application automatique concernant les**

activités commerciales légitimes dans les zones de conflits.

- **L'Organisation des Nations Unies devrait inviter instamment tous les États qui entretiennent des milices ou qui les aident, à mettre immédiatement fin à leur soutien et à démanteler les milices.**

g) Mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats

103. Les enfants peuvent faire des soldats obéissants et peu coûteux, capables de semer la terreur chez les civils et chez les adversaires. Certains sont forcés à se battre tandis que d'autres se portent volontaires, motivés par le désir d'échapper à la pauvreté. Les adolescents en pleine crise d'identité sont particulièrement sensibles aux attraits du combat. Ceux qui survivent ont souvent des séquelles physiologiques ou psychologiques, et ont perdu des années de scolarisation et de socialisation.

104. En violation de la Convention relative aux droits de l'enfant, des dizaines de milliers d'enfants ont joué un rôle direct dans les combats en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. Des dizaines de milliers d'autres ont été déplacés, ont perdu l'un de leurs parents ou les deux ou ont d'autres façons été traumatisés par les bouleversements et l'insécurité.

105. Conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Déclaration et au Plan d'action d'Accra sur les enfants touchés par les conflits en Afrique de l'Ouest, il est urgent que la CEDEAO et la communauté internationale a) fassent en sorte que ceux qui recrutent des enfants, leur fournissent des armes ou les maltraitent ou les visent délibérément aient à répondre de leurs actes et ne profitent pas de leurs crimes; et b) incorporent le respect des droits de l'enfant et la protection des enfants en cas de conflit armé dans les programmes de formation des forces armées et d'autres forces de sécurité.

Recommandations

- **Les acteurs étatiques et non étatiques qui utilisent des enfants comme combattants doivent immédiatement faire le nécessaire pour démanteler tous les groupes contenant des enfants soldats. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, agissant en coopération avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants**

et les conflits armés, les institutions compétentes des Nations Unies et la CEDEAO, devrait certifier que ce démantèlement a effectivement eu lieu.

- Il faudrait envisager d'adopter des sanctions à l'encontre des pays qui utilisent des enfants soldats.
- Tous les programmes de démobilisation, de désarmement et de réinsertion devraient comprendre des programmes d'enseignement et de formation professionnelle ainsi que d'autres formes d'assistance appropriées destinés aux enfants soldats.
- Les mécanismes permettant aux enfants de retrouver leur famille devraient être renforcés.
- En coopération avec la CEDEAO, l'Organisation des Nations Unies devrait mettre au point des manuels et programmes de formation militaire qui incorporent l'enseignement des normes internationales relatives aux droits de l'homme et au droit humanitaire, mettant particulièrement l'accent sur les droits de l'enfant.
- Les gouvernements devraient veiller à ce que les programmes de formation des forces armées et d'autres forces de sécurité incorporent des questions relatives aux droits des enfants.
- Un appui technique et financier devrait être offert au Groupe de la protection de l'enfance (secrétariat de la CEDEAO), consacré aux questions de protection des enfants touchés par les conflits, à l'assistance d'urgence, aux questions humanitaires et aux questions des droits de l'homme, y compris à la capacité d'alerte avancée, et à l'octroi d'une formation professionnelle adéquate destinée aux enfants.
- Il faudrait renforcer les moyens qu'a la CEDEAO de surveiller l'application et le respect des instruments internationaux relatifs aux droits de l'enfant et de déceler toute violation des dispositions de ces instruments.

h) Trafic d'enfants et travail des enfants

106. Le trafic d'enfants à des fins économiques est pratiqué couramment dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. Dans le milieu de la traite des êtres humains,

les enfants sont exploités de diverses manières – prostitution, mendicité et sollicitation, travaux de construction dans les ateliers et les usines, travail dans les plantations et service domestique. Ils sont souvent maltraités, exposés à des conditions de travail dangereuses, enfermés sur les lieux du travail, et privés de toute scolarisation, de soins de santé élémentaires, d'une nutrition adéquate, de loisirs et de la sécurité de la vie familiale. Beaucoup meurent très jeunes; tous se voient refuser le respect des droits les plus élémentaires de la personne humaine.

107. En Afrique de l'Ouest, des millions de jeunes sont touchés par ce trafic inhumain. Le trafic d'enfants est une réalité complexe et les réseaux sont en général informels et secrets, si bien qu'il est extrêmement difficile de rassembler des informations à leur sujet et d'identifier les réseaux et les trafiquants. En outre, il est souvent difficile de faire la distinction entre les mouvements légitimes et les mouvements illégitimes d'enfants à travers les frontières.

108. Des études ont révélé des itinéraires bien établis pour ce type de trafic, auquel participent des particuliers et des groupes; ils passent par le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, la Guinée, le Mali, le Niger, le Nigéria et le Togo. Certains de ces pays sont des pays d'origine, d'autres des pays de destination ou de transit et certains sont à la fois pays d'origine et de destination. On ne possède encore que des données limitées sur les caractéristiques et les méthodes du trafic international et il y en a moins encore sur le trafic interne.

Recommandations

- Les gouvernements devraient être instamment priés de signer et/ou de ratifier toutes les conventions pertinentes ainsi que les protocoles facultatifs s'y rapportant.
- Des campagnes vigoureuses de promotion devraient être lancées, à l'intention des décideurs de haut niveau, et il faudrait faciliter la réalisation d'études destinées à mieux faire connaître le trafic d'enfants.
- Les gouvernements devraient être instamment priés de créer des institutions chargées de lutter contre le trafic d'enfants dans le cadre de mécanismes appropriés, par exemple des commissions nationales.

- **Les pays de transit, d'origine et de destination devraient être incités à reconfirmer le texte adopté lors de la Consultation sous-régionale sur le trafic d'enfants, tenue à Libreville en février 2000, et à adopter des plans d'action nationaux en vue de mettre fin au trafic d'enfants sur le plan national et sur le plan international.**
- **Des partenariats solides devraient être mis en place entre acteurs clés, organisations non gouvernementales, gouvernements, organisations régionales et internationales et secteur privé, au niveau local et au niveau international. Il importe de créer de tels partenariats dans l'industrie du cacao et du chocolat, un pacte et un code de déontologie étant adoptés de façon que les produits puissent être certifiés comme ne faisant pas appel au travail des enfants.**
- **Pour éviter que les trafiquants ne procèdent avec impunité, les pays d'Afrique de l'Ouest devraient adopter des mesures législatives assorties de sanctions appropriées qui dissuaderaient les trafiquants et leurs collaborateurs. La CEDEAO et l'Organisation internationale pour les migrations pourraient jouer un rôle majeur dans l'harmonisation de ces mesures législatives.**

i) Les femmes et les conflits armés

109. Les conflits armés ont des conséquences anormalement graves pour les femmes. Le nombre des ménages dont le chef est une femme augmente sensiblement en temps de guerre, beaucoup de femmes perdant leur mari du fait des hostilités, étant sans contact aucun avec lui ou étant mariée à un homme qui prend part au conflit. Les femmes sont souvent contraintes d'accepter des relations sexuelles à long terme et/ou forcées à travailler par des hommes plus puissants qui contrôlent leur destinée, et la prostitution est une caractéristique commune des situations de conflit.

110. En Sierra Leone, depuis la signature de l'Accord de paix de Lomé en juillet 1999, même si le conflit s'est dans l'ensemble apaisé, les civils sont victimes d'atteintes aux droits de l'homme, les femmes et les filles étant systématiquement violées, en particulier par les rebelles. Récemment, des réfugiés sierra-léonais qui tentaient de quitter la zone frontalière avec la Guinée en

traversant un territoire aux mains du RUF pour gagner des régions plus sûres ont été victimes de sévices de la part des forces du Front. D'après des informations données par des rapatriées, les cas d'enlèvement, de viol et autres formes de sévices sexuels seraient nombreux.

111. La Mission a salué le rôle important des femmes de la sous-région dans les domaines de la résolution et de la gestion des conflits ainsi que de la réconciliation. Un certain nombre de groupes de femmes sont bien organisés et, en liaison avec des groupes d'autres pays, établissent des plans d'action communs et mobilisent la société civile pour amener par la pression les responsables politiques et militaires à trouver des solutions pacifiques aux conflits.

Recommandations

- **L'élaboration de programmes et d'initiatives devrait être le fruit de consultations plus étroites entre le système des Nations Unies et les groupes de femmes, ainsi que la société civile en général. De tels partenariats devraient permettre aux groupes de femmes de participer davantage et plus directement à la résolution des conflits et aux activités de relèvement.**
- **La capacité des groupes de femmes, souvent limitée faute de connaissances spécialisées et de ressources, devrait être renforcée de manière à leur permettre de jouer un rôle aussi important que possible dans les initiatives visant à promouvoir la paix, la sécurité, le respect des droits de l'homme et le développement. Cette dimension « création de capacités » devrait être intégrée dans toutes les activités de consolidation de la paix et de développement menées par les Nations Unies dans la sous-région.**

j) Maintien de la paix

112. Plusieurs interlocuteurs ont critiqué un certain nombre d'initiatives de maintien de la paix de l'ONU et, en particulier, sa conception du maintien de la paix dans la sous-région. Ont été notamment mis en cause les mandats, perçus comme inadéquats, les réactions tardives aux situations d'urgence et l'insuffisance du soutien apporté aux contingents africains participant aux opérations menées dans la sous-région. Beaucoup estimaient que le mandat de la Mission des Nations

Unies en Sierra Leone devait être renforcé ou modifié de manière à viser l'imposition de la paix.

113. Les pays fournissent des contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies au titre de contrats de location avec ou sans services. Lorsqu'il s'agit d'un contrat de location avec services, le pays doit pleinement équiper son contingent et subvenir à ses besoins et il est remboursé à ce titre, alors que si la location est sans services, l'ONU fournit un soutien à des degrés divers. Bien des pays d'Afrique de l'Ouest qui fournissent des contingents ont opté pour un contrat de location avec services alors que le second type de contrat aurait été plus adapté à leurs moyens. Étant donné que la fourniture de contingents met à rude épreuve les ressources déjà très limitées dont les gouvernements disposent, un certain nombre d'interlocuteurs ont souligné la nécessité de réexaminer les arrangements relatifs aux systèmes d'appui destinés aux contingents des opérations de maintien de la paix de sorte que les Nations Unies fournissent le matériel et le soutien logistique essentiels. En Sierra Léone, l'expérience a montré que le contrat de location avec services ne marchait pas dans le cas des contingents africains. D'ordre du Secrétaire général, le Département des opérations de maintien de la paix s'efforce de régler ce problème avec les pays qui fournissent des contingents. Plusieurs interlocuteurs ont également dénoncé la lourdeur excessive de la procédure à suivre pour être remboursé par les Nations Unies et les retards anormaux avec lesquels ces remboursements étaient effectués.

Recommandations

- **Les Nations Unies et la communauté internationale devraient faire davantage pour aider les pays d'Afrique de l'Ouest qui souhaitent fournir des contingents pour les opérations de maintien de la paix mais trouvent trop lourdes les conditions fixées par les Nations Unies en ce qui concerne le matériel et la nécessité de pourvoir aux besoins desdits contingents.**
- **Les représentants des pays qui pourraient fournir des contingents devraient être dûment informés des règles et règlements des Nations Unies concernant les contrats de location avec et sans services. Le second type de contrat, qui est mieux adapté aux moyens des pays d'Afrique de l'Ouest, devrait être systématiquement proposé.**

- **Les Nations Unies devraient donner à la CEDEAO des moyens accrus de mettre en oeuvre ses programmes et plans dans le domaine du maintien de la paix, notamment en renforçant les arrangements relatifs au siège de la Communauté, en créant des centres de formation et en fournissant un appui logistique et technique, si besoin est.**

k) Application de sanctions ciblées

114. L'adoption récente par le Conseil de sécurité de la résolution 1343 (2001) sur le Libéria, a été abordée avec les interlocuteurs dans le contexte de la crise qui sévit dans les pays de l'Union du fleuve Mano. De l'avis général, l'embargo sur les armes que le Conseil de sécurité impose au Libéria depuis 1992 n'empêche pas les armes de circuler dans tout le pays. Pour ce qui est des sanctions concernant le Libéria adoptées par le Conseil de sécurité dans ladite résolution, selon plusieurs interlocuteurs, la menace de sanctions pouvait être plus efficace que leur imposition effective. Les représentants de la société civile libérienne ont exprimé la crainte que, outre le Gouvernement, le peuple libérien lui-même ne pâtisse des sanctions proposées. À leur avis, des mesures devaient être prises pour veiller à réduire au minimum l'effet des sanctions sur la population dans son ensemble, et notamment sur les mineurs qui travaillaient dans les mines de diamants du Libéria. À cet égard, ils ont souligné que les sanctions proposées devraient être bien ciblées afin de ne pas aggraver davantage la situation humanitaire et socio-économique au Libéria.

115. De l'avis général, s'agissant du Libéria, il fallait à la fois une coopération étroite entre le Conseil de sécurité et la CEDEAO et une double approche associant mesures à caractère punitif et dialogue avec le Gouvernement libérien, afin d'obtenir les résultats souhaités.

Recommandations

- **Le Conseil de sécurité devrait envoyer au Libéria une mission de contrôle chargée de vérifier que le pays respecte les dispositions de la résolution avant la date butoir du 7 mai 2001, après laquelle les sanctions pourraient entrer en vigueur.**
- **Cette mission de contrôle devrait collaborer étroitement avec d'autres mécanismes établis**

par les Nations Unies et le comité de contrôle récemment créé par la CEDEAO.

- **Au cas où les sanctions seraient imposées, les Nations Unies devraient veiller à ce qu'elles soient effectivement mises en oeuvre, notamment grâce à la coopération des divers pays d'Afrique de l'Ouest, individuellement et collectivement.**
- **Toutes sanctions imposées devraient être bien ciblées pour avoir un impact minimum sur la population libérienne en général.**

2. Gouvernance et droits de l'homme

116. Une mauvaise conduite des affaires publiques et les violations des droits de l'homme figurent au nombre des principales causes des conflits dans la région. Il est important d'intégrer les collectivités et populations locales à un processus démocratique propre à leur permettre de faire entendre leur voix et de participer réellement à la conduite de leur pays. Le dialogue entre gouvernements et partis d'opposition, ainsi que groupes dissidents, doit être encouragé pour promouvoir un authentique processus de réconciliation nationale tenant compte, notamment, de la question de la responsabilité là où de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire pourraient s'être produites.

117. Il faut renforcer les systèmes judiciaires, promouvoir l'indépendance des juges et des avocats et protéger leur impartialité. On contribuera ainsi à assurer le respect de l'état de droit et la défense des droits de l'homme de tous, sans discrimination. La liberté d'association et la liberté de la presse doivent être garanties. Le respect des droits de l'homme n'est pas négociable.

118. On a particulièrement souligné au Ghana, en Guinée-Bissau et au Nigéria que la démocratisation risquait d'échouer si la population n'avait pas le sentiment que l'adoption des principes démocratiques lui apportait des avantages, notamment dans les domaines économique et social. Pour prévenir et gérer les conflits, il est essentiel d'aider les États en transition à exécuter des programmes économiques et sociaux propres à éviter un mécontentement social qui porterait atteinte au processus démocratique.

119. Les questions des droits de l'homme s'étendent aux domaines de la paix, de la sécurité et du dévelop-

pement. Une dimension droits de l'homme devait faire partie de toutes les activités visant la mise en oeuvre de programmes de prévention, de gestion et de résolution des conflits aux niveaux sous-régional et national. Un appui devait être donné aux institutions sous-régionales de défense des droits de l'homme. Soutien et aide devaient être assurés dans le domaine de l'éducation relative aux droits de l'homme, notamment pour promouvoir une culture de tolérance et sensibiliser aux droits de l'homme au moyen de campagnes d'information et des nouvelles technologies de l'information. L'élaboration de plans d'action sous-régionaux et nationaux et la création d'institutions sous-régionales de défense et de protection des droits de l'homme renforceront les capacités nationales et appellent une aide des Nations Unies.

120. Un partenariat renforcé avec les groupes de la société civile sera essentiel pour élaborer des programmes de promotion de la démocratie participative, du respect des droits de l'homme et de meilleures pratiques de gouvernance de la part des gouvernements. À cet égard, les Nations Unies devraient s'employer davantage à appuyer les activités pertinentes des groupes de la société civile au niveau sous-régional, notamment des groupes de femmes et de jeunes et des organisations religieuses.

121. Les violations massives des droits de l'homme, les crimes de guerre et les crimes économiques restent impunis. La justice et la vérité sont des conditions indispensables de la réconciliation nationale et doivent être recherchées, en particulier dans les pays en transition. Il faut demander des comptes aux entités non gouvernementales et aux milieux d'affaires qui se livrent à des activités illicites ayant souvent pour conséquence de contribuer à faire durer les conflits.

122. Dans le cadre du Programme de coopération technique des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, le Haut Commissariat aux droits de l'homme travaille, avec les gouvernements, la société civile et les institutions nationales et régionales, au renforcement des capacités institutionnelles de défense et de protection des droits de l'homme. Un projet de coopération technique a été élaboré afin de renforcer la capacité de la CEDEAO d'intégrer les droits de l'homme dans toutes les activités et de faciliter l'organisation et la mise en place d'un plan d'action sous-régional axé sur les groupes vulnérables et la prévention des conflits.

123. Dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, en particulier en Côte d'Ivoire, en Gambie, en Guinée-Bissau, au Nigéria et au Sénégal, des tensions religieuses, ethniques et régionales menacent la paix, la stabilité et le développement de la sous-région. Les pays d'Afrique de l'Ouest devraient se servir des préparatifs puis du suivi de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée qui doit se tenir à Durban (Afrique du Sud) du 31 août au 7 septembre 2001, pour stimuler le débat sur ces questions au niveau national et prendre des mesures concrètes de lutte contre la discrimination ethnique, religieuse ou autre.

124. La coopération avec les mécanismes en place dans le domaine des droits de l'homme, notamment ceux de la Commission des droits de l'homme et des organes conventionnels, pourrait aider les pays à faire le point et à concevoir des stratégies. Ainsi, les Gouvernements des pays de la sous-région pourraient demander aux rapporteurs spéciaux chargés, respectivement, des questions des mercenaires, des exécutions sommaires, de l'intolérance religieuse et du droit à l'éducation de se rendre sur place. La société civile devrait être formée à l'utilisation des procédures internationales de promotion et de protection des droits de l'homme.

Recommandations

- **Il faudrait perfectionner et mettre en oeuvre des programmes d'éducation sur les principes fondamentaux du processus démocratique.**
- **Un ferme appui devrait être apporté aux États en transition pour les aider à mettre en oeuvre des programmes socioéconomiques propres à éviter le mécontentement social qui risquerait de compromettre le processus démocratique.**
- **Il faut renforcer les systèmes judiciaires pour garantir l'application de la loi et la justice ainsi que la prévention des violations des droits de l'homme.**
- **Une dimension droits de l'homme devrait faire partie des programmes nationaux et sous-régionaux de prévention, de gestion et de résolution des conflits.**
- **Une assistance devrait être fournie aux institutions sous-régionales en vue de l'organisation de campagnes de promotion des droits de**

l'homme, notamment au moyen des nouvelles technologies de l'information.

- **Une assistance devrait être fournie en vue de l'élaboration et de l'application de plans d'action sous-régionaux et nationaux, et des institutions sous-régionales de défense et de protection des droits de l'homme devraient être mises en place.**
- **Le rôle des acteurs non étatiques, notamment des milieux d'affaires, dans les zones de conflit en Afrique de l'Ouest, devrait être examiné de près. Des mesures devraient être prises pour rendre ces entités responsables de toute activité illicite qui exacerbe le conflit.**

3. Aide humanitaire

a) Réfugiés

125. La présence d'un grand nombre de réfugiés à proximité de la frontière entre la Guinée et la Sierra Leone a été jugée préoccupante. Comme l'expérience l'a montré dans des pays en conflit tels que le Burundi, le Liberia, le Rwanda, la Sierra Leone et le Sénégal, cette situation risque non seulement de mettre en péril la sécurité du pays d'accueil, mais aussi d'exposer les réfugiés à des infiltrations ou des attaques par des groupes armés. Dès que des réfugiés affluent dans un pays voisin du leur, il faut s'attacher à faire respecter les conventions internationales et de l'OUA applicables, en veillant à ce qu'ils soient installés suffisamment loin de la frontière pour garantir leur sécurité. Conformément auxdites conventions, il est impératif et urgent de continuer à déplacer vers des zones plus sûres les réfugiés en provenance de Sierra Leone se trouvant actuellement dans la zone de la Guinée que l'on appelle le « bec du perroquet ».

126. Il y a lieu de prendre des mesures efficaces pour éviter que les réfugiés ne soient infiltrés par des milices ou des éléments armés lors de leur transfert ou bien recrutés par des milices à l'intérieur des camps. À cette fin, le Gouvernement guinéen devrait faire son possible pour garantir un abri sûr aux réfugiés, et la communauté internationale devrait fournir l'aide et l'appui nécessaires.

127. La Mission a constaté que l'assistance aux réfugiés libériens avait été considérablement réduite en Côte d'Ivoire, au Ghana et en Guinée, la raison donnée officiellement étant que la situation générale dans le

pays se prêtait au retour des réfugiés et que le Libéria était en paix depuis trois ans. Nombreux sont néanmoins les réfugiés qui ont choisi de demeurer dans un pays d'accueil parce qu'ils ne considèrent pas la situation au Libéria propice à leur retour, notamment sur le plan de la sécurité. Comme les réfugiés libériens reçoivent une assistance très limitée, ils sont souvent en concurrence avec la collectivité d'accueil pour la satisfaction de leurs besoins élémentaires, ce qui grève indûment les pays hôtes. Cet état de choses a contribué par ailleurs à aggraver une situation déjà fragile, et il a parfois fomenté des problèmes de sécurité. Les critères invoqués pour justifier la réduction de l'assistance aux réfugiés libériens semblent dépassés et devraient être revus.

128. Comme indiqué précédemment, nombre de représentants des gouvernements et de la société civile, notamment des communautés de réfugiés, ont fortement critiqué la tendance des donateurs internationaux à consacrer bien davantage de moyens au financement des interventions humanitaires et des programmes d'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées dans leur propre pays en Europe qu'à celui d'initiatives du même type en Afrique, où l'écart entre besoins et apport financier est invariablement énorme.

Recommandations

- **Conformément aux conventions internationales et de l'OUA applicables, les réfugiés se trouvant dans la sous-région devraient être installés suffisamment loin des frontières du pays d'accueil pour que leur sécurité puisse être garantie.**
- **Il s'ensuit que les réfugiés en provenance de la Sierra Leone et du Libéria, qui se trouvent actuellement dans la zone de la Guinée dite le « bec du perroquet », devraient continuer d'être transférés dans des zones plus sûres. Le Gouvernement guinéen et toutes les organisations concernées devront bénéficier en temps voulu d'un appui suffisant pour que l'opération se déroule sans heurts.**
- **Des mesures efficaces devraient être prises pour éviter que les réfugiés ne soient infiltrés par des milices ou des éléments armés lors de leur transfert ou bien recrutés par des milices à l'intérieur des camps.**

- **Le Gouvernement de la Sierra Leone devrait veiller à ce que des mesures soient prises pour bien accueillir les réfugiés qui choisissent librement de rentrer, notamment en prévoyant des zones de sécurité à leur intention à l'intérieur du pays, en étroite coopération avec le HCR et la MINUSIL ainsi que d'autres partenaires internationaux et nationaux.**
- **Une assistance ciblée doit être offerte tant aux réfugiés qu'aux collectivités d'accueil.**
- **Le Gouvernement guinéen devrait faire son possible pour garantir un asile sûr aux réfugiés, avec l'aide et l'appui nécessaires de la communauté internationale.**
- **Il y a lieu de revoir les critères qui ont été invoqués pour réduire l'aide aux réfugiés libériens se trouvant en Côte d'Ivoire, au Ghana et en Guinée. Dans l'intervalle, une assistance devrait être fournie immédiatement aux réfugiés dont le retour librement consenti et en toute sécurité dans leurs collectivités d'origine ne peut pas être garanti.**
- **Les donateurs internationaux devraient revoir les pratiques en usage touchant le financement des programmes humanitaires à l'intention des réfugiés et des personnes déplacées, de façon à répondre aux besoins de manière uniforme, quel que soit l'endroit du monde où ils apparaissent, et à éliminer les disparités.**

b) Garantir l'accès et le passage en toute sécurité

129. Compte tenu de l'insécurité qui règne dans la zone frontière entre la Guinée et le Libéria, la Mission a noté que l'approche ciblée adoptée par les organisations humanitaires pour tenir compte des préoccupations aussi bien de leur personnel que des réfugiés en matière de sécurité avait été bien accueillie. Pour que ces organisations soient à même d'offrir une véritable assistance aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux collectivités d'accueil, il faut que le principe de l'accès et du passage des réfugiés en toute sécurité soit respecté, ce qui suppose un engagement en ce sens de la part à la fois du gouvernement du pays d'accueil et des milices. Il est donc recommandé qu'un accord soit conclu, au niveau sous-régional pour garantir l'application de ce principe. Protection adéquate et passage en toute sécurité devraient également être garantis à tous les agents humanitaires.

Recommandations

- **Tous les combattants devraient s'engager à garantir l'accès et le passage en toute sécurité aux réfugiés, aux personnes déplacées et au personnel des organisations humanitaires.**
- **Un accord devrait être conclu au niveau sous-régional, de façon à garantir l'application de ce principe.**

c) **Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et collectivités d'accueil**

130. Outre les maigres ressources qui leur sont affectées, les réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en Afrique sont maintenant dans une situation si précaire que la tradition d'hospitalité qui caractérise les pays de l'Afrique de l'Ouest se trouve remise en cause. Leur vulnérabilité contribue par ailleurs au sentiment d'usure des pays et collectivités qui leur donnent asile.

Recommandations

- **Les organismes des Nations Unies et les gouvernements concernés devraient concevoir et lancer des programmes de développement axés sur des zones, où seraient assurés des services sociaux de base visant à répondre aux besoins des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des collectivités d'accueil dans des domaines tels que la santé, la nutrition, l'éducation, l'approvisionnement en eau et l'assainissement.**
- **Il sera indispensable de renforcer les capacités nationales afin de mieux gérer et desservir à la fois les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les collectivités d'accueil.**
- **Pour financer ces initiatives de façon adéquate, il faudrait lancer des appels communs portant explicitement sur des programmes visant à répondre à la fois aux besoins des personnes déplacées à l'intérieur de leurs propres pays et à ceux des collectivités d'accueil.**
- **La réinsertion et la réinstallation effectives des personnes déplacées dans leur propre pays devraient être considérées comme un élément important de tout processus de paix, conformément aux principes directeurs en la matière.**

d) **Sécurité du personnel humanitaire**

131. La sécurité et la protection du personnel humanitaire travaillant dans la sous-région ont suscité des préoccupations croissantes ces dernières années. Les prises d'otages, les assassinats et les enlèvements d'agents humanitaires en Guinée au cours des mois écoulés ont mis en relief ces préoccupations. Les groupes rebelles opérant dans des zones de conflit ne respectent généralement pas les principes énoncés dans les conventions ni les règles de la guerre acceptées à l'échelon international. Les organismes des Nations Unies ont souvent du mal à exercer leurs activités, les rebelles considérant qu'ils sont « du côté » du gouvernement ou d'une entité adverse.

Recommandations

- **Toutes les parties au conflit doivent garantir la sécurité de l'ensemble du personnel humanitaire afin que l'aide humanitaire puisse être fournie aux populations qui en ont besoin.**

e) **Financement**

132. La Mission a pris note avec inquiétude des incidences de l'insuffisance des ressources financières sur la fourniture de l'aide humanitaire et la sécurité des agents humanitaires. L'assistance dans des secteurs revêtant une importance critique comme l'éducation, la création de revenus, les services communautaires et le renforcement des capacités ainsi que ceux qui assurent des activités essentielles à la survie des réfugiés et des déplacés est réduite ou supprimée. Il convient d'inverser cette tendance en faisant mieux prendre conscience aux donateurs des répercussions négatives à long terme de la contraction du financement sur la paix, la stabilité et la sécurité. Les organismes des Nations Unies ont un rôle critique à jouer dans cet effort de sensibilisation des principaux donateurs.

133. La Mission a constaté qu'en Afrique de l'Ouest, comme ailleurs, la communauté internationale hésite à consacrer des ressources aux mesures de prévention des conflits et de consolidation de la paix malgré les énormes dépenses nécessaires pour faire face aux situations qui résultent de conflits.

Recommandations

- **Les donateurs devraient assurer en temps voulu un financement suffisant à l'appui des**

programmes de prévention des conflits, d'aide humanitaire et de développement.

- **Le financement devrait être suffisant pour pouvoir répondre aux besoins du personnel humanitaire en matière de sécurité.**

4. Développement économique et intégration régionale

a) Pauvreté : situation générale

134. La pauvreté est omniprésente dans la sous-région, la moitié environ de la population vivant avec moins d'un dollar par jour. Du fait de la crise actuelle dans les pays de l'Union du fleuve Mano et de l'instabilité politique dans plusieurs autres pays, les chances d'enrayer la récession économique actuelle sont incertaines. Qui plus est, bien qu'à peu près 50 % des habitants de la sous-région aient moins de 15 ans, les investissements publics sont très faibles dans les secteurs de l'enseignement et de la santé. Ce niveau de pauvreté élevé ne cesse d'exacerber la crise pour les jeunes car il s'accompagne d'un fort taux de chômage et de possibilités de moins en moins grandes de participer à la croissance économique et au développement. Cette situation lamentable offre un terrain favorable pour le recrutement des jeunes dans des milices et leur participation à d'autres activités illicites.

135. Plusieurs interlocuteurs ont signalé une nette aggravation du chômage et de la pauvreté dans les zones urbaines ces dernières années. Ainsi, au cours des 10 années écoulées, le pourcentage de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté à Abidjan est passé de 1 à 20 %. Les perspectives d'amélioration du sort des pauvres en milieu urbain paraissent sombres étant donné la stagnation des créations d'emplois dans le secteur structuré et la quasi-saturation du secteur non structuré. Des programmes propres à accélérer la croissance économique, assortis de mesures de réduction de la dette contribueraient pour beaucoup à inverser ces tendances négatives.

136. Plusieurs interlocuteurs ont appelé l'attention sur les effets néfastes de la corruption sur le développement de la sous-région. Certains, évoquant le problème de la dette, ont indiqué qu'un certain nombre de prêts, contractés par de précédents gouvernements et que les citoyens et gouvernements sont actuellement tenus de rembourser, n'ont pas servi les intérêts des pays concernés. On estimait que des fonctionnaires corrompus et d'autres avaient détourné des sommes considé-

rables vers des entreprises privées et leurs propres comptes bancaires. Ces interlocuteurs, tout en condamnant la corruption dans leur propre pays, se sont aussi plaints du fait qu'ils étaient obligés de rembourser des prêts qui n'avaient pas été utilisés au profit de leur pays.

137. De nombreux interlocuteurs de la société civile étaient d'avis qu'un grand nombre de problèmes socioéconomiques étaient aggravés par la corruption des fonctionnaires, anciens et actuels, et de leurs protecteurs. À leurs yeux, la corruption généralisée dont souffraient de nombreux gouvernements de la sous-région avait contribué à la pauvreté et au sous-développement actuels. Ils ont mentionné, par exemple, l'échec des programmes de privatisation dans le cadre desquels des avoirs nationaux avaient été transférés aux fonctionnaires et à leurs protecteurs. Ils ont aussi formulé des critiques très sévères à l'égard des hommes d'affaires sans scrupules qui continuaient d'aider certains gouvernements et autres entités non gouvernementales à exploiter les matières premières de la sous-région, exploitation dont les bénéficiaires ne venaient pas alimenter les caisses de l'État. Par ailleurs, ces interlocuteurs ont émis l'avis que la répartition des dépenses publiques devrait refléter les besoins prioritaires de la population. Ils ont demandé une réduction des dépenses militaires et un accroissement de celles engagées aux fins du développement.

b) Intégration économique

138. La Mission est d'avis qu'il convient d'accorder une attention particulière aux problèmes d'intégration sous-régionale, en particulier à ceux ayant trait au regroupement des institutions sous-régionales s'occupant des questions d'intégration et à la coordination des interventions des donateurs afin que les initiatives sous-régionales visant à promouvoir l'intégration puissent être traitées dans une optique globale.

139. En ce qui concerne le regroupement des institutions sous-régionales s'occupant des différents aspects de l'intégration, la Mission a constaté que la plupart des interlocuteurs considéraient que la CEDEAO semblait être le principal centre d'intégration. On estimait que la force et l'efficacité de ses institutions et mécanismes et ses capacités à relever efficacement tous les défis de l'intégration dans un délai raisonnable étaient fonction de l'engagement qui serait pris de les soutenir.

140. Les interlocuteurs prévoient que la CEDEAO devrait jouer un rôle de premier plan dans l'intégration sous-régionale, des rôles complémentaires étant dévolus à l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), à la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), au Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), à l'Accord de non-agression et d'assistance en matière de défense (ANAD), à l'Union du fleuve Mano et à d'autres groupes analogues. L'argument avancé et méritant d'être appuyé était le suivant : il faudrait renforcer la CEDEAO pour en faire l'organisation suprême tout en aidant dans le même temps d'autres institutions sous-régionales à devenir des centres de service, fournissant des services d'appui particuliers dans le cadre d'un processus d'intégration dirigé par la CEDEAO. On a notamment mentionné à cet égard, que l'UEMOA et la BCEAO, qui ont une connaissance plus poussée que la CEDEAO des questions d'intégration financière et économique, pourraient jouer un rôle déterminant dans la fourniture de services et d'un appui technique à la Communauté. Les interlocuteurs ont estimé qu'il fallait apporter une assistance à la CEDEAO pour les aspects qui la rendraient mieux à même de servir de fer de lance de l'intégration. À cette fin, il convient d'appuyer le renforcement des capacités au sein même du secrétariat ainsi que la revitalisation et l'amélioration des mécanismes s'occupant des questions plus vastes, à savoir, l'alerte rapide et la prévention des conflits, le droit, l'appareil judiciaire et les droits de l'homme, l'adoption d'une monnaie commune et les problèmes économiques, dont les structures tarifaires et la liberté de circulation, ainsi que les investissements dans les infrastructures, qui permettraient d'élargir l'espace économique et les marchés.

141. Un deuxième point, lié au problème de l'intégration, concerne l'harmonisation de l'aide et des approches des acteurs internationaux. À cet égard, on s'accorde généralement sur la nécessité d'adopter des démarches globales et intégrées pour traiter toute une série de questions diverses telles que la prévention et la gestion des conflits. Ainsi, plusieurs interlocuteurs ont estimé que toute approche visant à régler la crise que traversent les pays de l'Union du fleuve Mano devrait être à la fois globale et intégrée et pourrait exiger que les organismes sous-régionaux jouent un rôle plus important. Pour répondre à cette nécessité d'harmoniser l'aide et les approches, il faudra que le système des Nations Unies et la communauté des donateurs internationaux collaborent plus étroitement à l'élaboration

de programmes qui prennent compte des besoins de la sous-région. Les arrangements institutionnels au siège et dans la sous-région devraient aussi viser à appuyer des interventions concertées et globales généralement fondées sur une approche sous-régionale ou zonale.

142. Plusieurs interlocuteurs se sont déclarés satisfaits des efforts entrepris jusqu'ici en matière de programmation sous-régionale comme ceux de l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), de l'Union européenne et de plusieurs organismes des Nations Unies, notamment la Banque mondiale et la Commission économique pour l'Afrique (CEA). À leur avis, ces efforts permettront d'accélérer le processus d'intégration s'ils renforcent les mécanismes et initiatives mis en place par la CEDEAO, qui ont atteint divers stades de mise en oeuvre, notamment dans les domaines de la paix et de la sécurité, de l'énergie et des transports, de l'harmonisation des politiques et de la libre circulation des personnes et des marchandises. La coordination de l'appui apporté aux initiatives de la CEDEAO rendrait cette dernière mieux à même d'accélérer l'intégration et, en s'inscrivant dans le contexte de ces initiatives ou en allant dans le même sens, renforcerait la collaboration entre tous les partenaires et la CEDEAO dans un cadre commun.

Recommandations

- **Les programmes d'intervention stratégique devraient essentiellement viser à assurer la croissance économique et à alléger le fardeau de la dette, constituant ainsi un moyen essentiel de créer des conditions favorables à la croissance économique et au développement. La réduction de la pauvreté ne peut être que le résultat direct d'une croissance économique accélérée et équitable dans des pays relativement peu endettés.**
- **Les programmes d'intervention socioéconomique doivent être conçus en particulier pour remédier à la crise que représente la montée du chômage chez les jeunes.**
- **La communauté internationale devrait envisager de renforcer la CEDEAO dans les domaines qui lui permettent mieux de jouer le rôle de fer de lance de l'intégration sous-régionale.**
- **La communauté internationale devrait appuyer les efforts déployés par la CEDEAO, l'UEMOA et d'autres organismes sous-**

régionaux pour mettre en place un cadre d'intégration au sein duquel la CEDEAO occupe une position de premier plan.

- **Il faudrait aider à renforcer les capacités du secrétariat de la CEDEAO, et revitaliser et améliorer les mécanismes s'occupant des questions plus vastes, à savoir, l'alerte rapide et la prévention des conflits, le droit, l'appareil judiciaire et les droits de l'homme, l'adoption d'une monnaie commune et les problèmes économiques, dont les structures tarifaires et la liberté de circulation ainsi que les investissements dans les infrastructures, qui permettraient d'élargir l'espace économique et les marchés.**
- **Les arrangements institutionnels au siège et dans la sous-région devraient aussi viser à appuyer des interventions concertées et globales généralement fondées sur une approche sous-régionale ou zonale.**
- **Pour rendre la CEDEAO mieux à même d'accélérer l'intégration économique, les partenaires de développement devraient appuyer les mécanismes et activités de la Communauté dans les grands domaines ci-après :**

Développement agricole et sécurité alimentaire;

Industrie, science, technologie et énergie;

Environnement et ressources naturelles;

Transports, communications et tourisme;

Commerce, douanes et statistiques;

Programmes d'éducation des femmes et renforcement de leur rôle dans la promotion de la paix et du développement.

oeuvre à l'échelon sous-régional d'une approche globale pour aborder les problèmes multiformes rencontrés en Afrique de l'Ouest.

144. Une fois que cette approche globale sous-régionale aura été appliquée avec succès en Afrique de l'Ouest, il faudrait envisager d'élaborer des approches analogues dans d'autres parties de l'Afrique, en collaboration étroite avec l'OUA et les organisations sous-régionales compétentes du continent africain.

V. Suivi

143. La Mission interorganisations des Nations Unies en Afrique de l'Ouest recommande que le présent rapport soit communiqué à la CEDEAO, à l'Organisation de l'unité africaine, à la Banque mondiale, à l'Union européenne et aux principaux partenaires bilatéraux internationaux et autres partenaires multilatéraux et que les dispositions voulues soient prises pour faciliter avec ces organismes et partenaires le débat sur la mise en

Annexe

Liste des participants

La Mission était placée sous la conduite du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Ibrahima Fall.

Bureau de la coordination des affaires humanitaires

Nancee Oku Bright, chef de la Section Afrique (New York)

Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Hervé Ludovic de Lys, Assistant exécutif du Directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Abidjan)

Dillah Doumaye, Représentant à Dakar*

Abou Moussa, Directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Abidjan)**

Programme des Nations Unies pour le développement

Anthony Ohemeng-Boamah, Conseiller pour les programmes au niveau des pays, Division de l'Afrique de l'Ouest (New York)

Bureau des Nations Unies pour le développement

Paul Ares, Directeur associé (New York)

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Bacre Ndiaye, Directeur du Bureau de New York

Programme alimentaire mondial

Felix Bamezon, Directeur adjoint du Bureau de liaison de New York

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Ndolamb Ngokwey, Directeur régional adjoint pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Abidjan)

Département des opérations de maintien de la paix

Général de division Martin Luther Agwai, commandant adjoint de la Force, Mission des Nations Unies en Sierra Leone

Département des affaires politiques

Godwin Jituboh, spécialiste (hors classe) des questions politiques

Margaret Vogt, assistante spéciale du Sous-Secrétaire général

Kathryn Jones, spécialiste des questions politiques

Monique Zabal, assistante administrative

**Secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
(Abuja)**

Roger Lalcupo, Directeur de la Division des affaires juridiques

**Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique,
Lomé**

Ivor Fung, Directeur

Commission économique pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies

Solomon Akpata (consultant), Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest
(Niamey)

* M. Doumaye a participé aux réunions en Guinée-Bissau.

** M. Abou Moussa a participé aux réunions à Bamako.
